



RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL
AU 30 JUIN 2015

Rapport d'activité du premier semestre

1.	Faits marquants de la période	3
2.	Chiffre d'affaires	5
3.	Résultats	7
4.	Flux de trésorerie	10
5.	Bilan et endettement financier net	11
6.	Carnet de commandes du contracting	12
7.	Acompte sur dividende	12
8.	Principales transactions avec les parties liées	12
9.	Facteurs de risques	12

Rapport d'activité du premier semestre

Le 1^{er} semestre 2015 a été marqué par la signature d'un protocole d'accord entre les sociétés concessionnaires d'autoroutes et l'État concédant, actant notamment le plan de relance autoroutier approuvé par les autorités européennes en octobre 2014. Il est aussi à noter pour la branche concessions la bonne orientation du trafic autoroutier en France et la forte hausse du trafic des plates-formes aéroportuaires gérées par VINCI Airports, notamment au Portugal. La situation est plus contrastée pour la branche contracting confrontée à des marchés plus difficiles, notamment en France, où la baisse de l'activité a été conforme aux attentes.

Le chiffre d'affaires consolidé du 1^{er} semestre 2015 de VINCI diminue de 3,2 % à structure réelle à 17,9 milliards d'euros. Il bénéficie des impacts positifs des effets de change (+ 2,3 %) et des variations de périmètre (+ 1,2 % ; les acquisitions réalisées par VINCI Energies à l'international ayant plus que compensé la déconsolidation de VINCI Park). L'activité ressort ainsi en baisse de 6,7 % à structure comparable. Au 1^{er} semestre 2015, près de 41 % du chiffre d'affaires a été réalisé hors de France (37 % au 1^{er} semestre 2014).

L'Ebitda est en légère hausse à 2,5 milliards d'euros (2,4 milliards d'euros au 1^{er} semestre 2014) et représente 13,8 % du chiffre d'affaires (13,2 % au 1^{er} semestre 2014).

Le résultat opérationnel sur activité (ROPA) s'élève à 1 540 millions d'euros au 1^{er} semestre 2015, en hausse de 2,9 % par rapport à celui du 1^{er} semestre 2014 (1 496 millions d'euros après neutralisation de la contribution de VINCI Park déconsolidé en juin 2014) et le taux de ROPA / CA du Groupe progresse à 8,6 % au 30 juin 2015 (8,2 %^(*) au 1^{er} semestre 2014).

Le résultat opérationnel courant, intégrant l'impact des paiements en actions (IFRS 2), la part du Groupe dans le résultat des sociétés mises en équivalence et les autres éléments opérationnels courants, ressort à 1 586 millions d'euros au 1^{er} semestre 2015 (1 577 millions d'euros au 1^{er} semestre 2014).

Le résultat net consolidé part du Groupe s'élève à 819 millions d'euros, en baisse de 529 millions d'euros par rapport au 1^{er} semestre 2014 (1 348 millions d'euros). Ce dernier comprenait un produit net de 570 millions d'euros au titre d'éléments non courants, essentiellement le résultat de cession dégagé lors de l'ouverture de 75 % du capital de VINCI Park. Le résultat net par action (après prise en compte des instruments dilutifs) s'élève ainsi à 1,47 euro (2,39 euros au 1^{er} semestre 2014). Hors éléments non courants, le résultat net ressort à 827 millions d'euros, en hausse de 6,3 %, à comparer à 778 millions d'euros au 1^{er} semestre 2014 et le résultat net par action à 1,48 euro en hausse de 7,5 % (1,38 euro au 1^{er} semestre 2014).

L'endettement financier net s'élève à 13,9 milliards d'euros au 30 juin 2015 en baisse de 1,0 milliard d'euros sur douze mois. Par rapport au 31 décembre 2014, il augmente de 0,6 milliard d'euros ce qui traduit l'évolution saisonnière de la trésorerie d'exploitation, outre l'impact des investissements dans les concessions autoroutières, le paiement du solde du dividende 2014 et les rachats d'actions.

Au 1^{er} semestre 2015, le Groupe n'a pas réalisé d'émissions ni de placements obligataires. Au 30 juin 2015, la liquidité du Groupe s'établissait à 9,2 milliards d'euros, montant se décomposant en une trésorerie nette au bilan de 3,2 milliards d'euros et des lignes de crédit bancaires confirmées non utilisées pour 6 milliards d'euros, dont les échéances ont été prorogées à 2020.

Les notations de crédit A- par Standard & Poor's et Baa1 par Moody's ont été confirmées avec une perspective stable.

Les prises de commandes de la branche contracting s'élèvent à 15,3 milliards d'euros sur le semestre, en recul limité de 2,5 % par rapport à celles du 1^{er} semestre 2014. Le carnet de commandes progresse de 2,8 % par rapport au 31 décembre 2014 à 28,7 milliards d'euros et reste stable sur 12 mois, hors impact de l'avancement du projet de la LGV SEA qui atteignait 85 % le 30 juin 2015. Le carnet représente environ onze mois d'activité.

1. Faits marquants de la période

1.1 Principaux mouvements de périmètre / nouveaux contrats

Acquisition de la société Orteng Engenharia e Sistemas

En mars 2015, VINCI Energies a finalisé l'acquisition de la société brésilienne Orteng Engenharia e Sistemas S.A. Le prix d'acquisition s'est élevé à 87 millions d'euros.

Cette société est spécialisée dans la conception, la réalisation et la maintenance d'équipements électriques et d'automatismes pour les secteurs de l'énergie, de l'industrie et des infrastructures. En 2014, elle a réalisé un chiffre d'affaires de l'ordre de 135 millions d'euros.

Avec cette acquisition, VINCI Energies devient l'un des leaders des services à l'industrie, aux infrastructures d'énergie et de transport au Brésil.

^(*) Hors contribution de VINCI Park du 1^{er} janvier au 4 juin 2014.

Concession de l'aéroport international de Santiago du Chili

Le 21 avril 2015, la décision du gouvernement chilien de confier au consortium Nuevo Pudahuel, la concession de l'aéroport international Arturo Merino Benítez de Santiago du Chili pour une durée de 20 ans à compter du 1^{er} octobre 2015 a été définitivement entérinée par la publication du décret d'adjudication. Le consortium est composé de VINCI Airports (40 %), Aéroports de Paris (45 %) et Astaldi (15 %). Cet aéroport est le 6^{ème} aéroport d'Amérique du Sud avec 16,1 millions de passagers accueillis en 2014, dont près de la moitié à l'international.

La concession inclut l'exploitation et le développement de la plate-forme existante ; outre le réaménagement et l'extension du terminal actuel, elle prévoit le financement, la conception et la construction d'un nouveau terminal qui portera la capacité de l'aéroport à 30 millions de passagers, extensible au-delà de 45 millions, et l'exploitation sur toute la durée de la concession de l'ensemble des infrastructures. Les travaux de construction seront réalisés par VINCI Construction Grands Projets dans le cadre d'un groupement conception-construction avec Astaldi (50 %-50 %).

Concession de l'aéroport de Toulon-Hyères

VINCI Airports a été désigné par l'État français concessionnaire pour une durée de 25 ans de l'aéroport de Toulon-Hyères à compter du 1^{er} avril 2015. Cet aéroport, qui a accueilli en 2014 environ 550 000 passagers, dessert l'agglomération toulonnaise, le golfe de Saint-Tropez et les principales stations balnéaires du premier département touristique de France en nombre de visiteurs annuels.

La concession comprend la gestion et le développement des activités civiles de l'aéroport et la prise en charge des travaux et de l'entretien des pistes et des infrastructures communes avec la partie militaire. Des travaux initiaux de rénovation et de renforcement des infrastructures seront réalisés par plusieurs entreprises du groupe VINCI implantées dans la région.

1.2 Signature du plan de relance autoroutier

Le début du 1^{er} semestre 2015 a été marqué par la décision du Gouvernement français de geler l'application de la hausse des péages prévue contractuellement le 1^{er} février 2015.

Les sociétés concessionnaires se sont ainsi trouvées dans l'obligation d'engager des procédures contentieuses visant à contester la légalité de cette mesure et à demander la réparation du préjudice subi.

Les discussions relatives au plan de relance autoroutier engagées en novembre 2012 par les sociétés concessionnaires avec l'État concédant se sont toutefois poursuivies en parallèle. Elles ont abouti à la signature d'un protocole le 9 avril 2015 avec la ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie et le ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique.

Outre la mise en œuvre du plan de relance autoroutier, qui avait obtenu un avis positif de la Commission Européenne le 28 octobre 2014 suite à sa notification en mai 2014, ce protocole intègre des mesures en faveur d'une meilleure transparence dont la traduction sera effective après l'adoption de la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite loi « Macron ».

Le protocole détaille par ailleurs les modalités de compensation du « gel » des tarifs de 2015 et de la hausse de la redevance domaniale intervenue en 2013.

Il stipule enfin la mise en place de dispositions visant à encadrer la rentabilité des sociétés concessionnaires, notamment au travers de mesures en faveur du financement d'investissements sur le territoire français.

Cet accord a été traduit dans des avenants aux contrats de concession des différentes sociétés concernées qui seront publiés au Journal Officiel après avis du Conseil d'État.

1.3 Opérations de financement

Remboursements d'emprunts

Au 1^{er} semestre 2015, le Groupe a remboursé des emprunts pour un montant total de 796 millions d'euros, notamment les emprunts CNA-BEI (Caisse nationale des autoroutes - Banque européenne d'investissement) souscrits par le groupe ASF pour un montant total de 185 millions d'euros. De son côté, VINCI a remboursé, en février et mars 2015, deux placements de maturité 2 ans pour un total de 450 millions d'euros.

Nouveaux financements corporate

Au 1^{er} semestre 2015, le Groupe n'a pas réalisé d'émission ni de placement obligataire.

Au 30 juin 2015, la maturité moyenne de la dette financière brute long terme du Groupe, d'un montant de 17 milliards d'euros, ressort à 4,9 ans et son taux d'intérêt moyen à 3,37 %.

1.4 Changement de méthode comptable : application d'IFRIC 21 « Droits ou taxes »

Le Groupe applique, à compter du 1^{er} janvier 2015, l'interprétation IFRIC 21 « Droits ou taxes ». Cette interprétation s'est principalement traduite par la modification du rythme de reconnaissance de trois droits et taxes françaises auparavant constatées prorata temporis à l'occasion de chaque arrêté intermédiaire : la taxe foncière, la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S) et la redevance domaniale des sociétés concessionnaires d'autoroutes. Les deux premières taxes sont désormais comptabilisées pour la totalité du montant dû le 1^{er} janvier, alors que la redevance domaniale est dorénavant enregistrée dans son intégralité au 1^{er} juillet.

L'application d'IFRIC 21 a conduit le Groupe à retraiter les états financiers consolidés du Groupe au 30 juin 2014 ; le résultat opérationnel sur activité du 1^{er} semestre 2014 a été ajusté pour un montant net positif de 42 millions d'euros (concessions : + 71 millions d'euros ; contracting : - 29 millions d'euros) et le résultat net semestriel pour un montant net de 25 millions d'euros. En revanche, cette application est neutre sur le résultat de l'ensemble de l'exercice.

2. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du 1^{er} semestre 2015 s'élève à 17,9 milliards d'euros, en baisse de 3,2 % à structure réelle. Cette évolution traduit une diminution à structure comparable de 6,7 %, un impact positif des effets de change (+ 2,3 %) et des variations de périmètre (+ 1,2 %). Hors VINCI Park, la baisse du chiffre d'affaires à structure réelle est limitée à 1,8 %.

Le chiffre d'affaires des **concessions** s'établit à 2,7 milliards d'euros, en hausse de + 3,8 % à structure comparable. Il intègre une progression du chiffre d'affaires de VINCI Autoroutes de 3,0 % et une croissance de VINCI Airports à structure comparable de plus de 11 %.

Le chiffre d'affaires de la branche **contracting** (VINCI Energies, Eurovia, VINCI Construction) s'établit à 15,2 milliards d'euros, en recul de 2,4 % à structure réelle (- 8,3 % à structure comparable).

En France, le chiffre d'affaires recule de 9,1 % par rapport au 1^{er} semestre 2014 à 10,6 milliards d'euros (- 7,5 % à structure comparable). À structure comparable, le chiffre d'affaires des concessions progresse de 2,6 % alors que celui du contracting baisse de 9,8 %.

À l'international, le chiffre d'affaires s'établit à près de 7,3 milliards d'euros, en hausse de 7,1 %. Il diminue de 5,5 % à structure comparable, hors effets de change (+ 5,9 %) et variations de périmètre (+ 6,7 %). La part du chiffre d'affaires réalisée hors de France est en progression à 41 % (37 % au 1^{er} semestre 2014).

Chiffre d'affaires par pôle

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2015	1 ^{er} semestre 2014	Variation 2015/2014	
			Réelle	Comparable
Concessions ^(*)	2 699	2 594	+ 4,0 %	+ 3,8 %
VINCI Autoroutes	2 258	2 194	+ 3,0 %	+ 2,9 %
VINCI Airports	384	340	+ 12,7 %	+ 11,3 %
Autres concessions	57	60	(6,2 %)	(8,1 %)
Contracting	15 244	15 620	(2,4 %)	(8,3 %)
VINCI Energies	4 795	4 356	+ 10,1 %	(1,8 %)
Eurovia	3 445	3 641	(5,4 %)	(7,4 %)
VINCI Construction	7 005	7 622	(8,1 %)	(12,6 %)
VINCI Immobilier	261	281	(7,2 %)	+ 11,4 %
Eliminations intra-groupe	(324)	(290)		
Chiffre d'affaires hors VINCI Park	17 880	18 205	(1,8 %)	(6,7 %)
VINCI Park ^(**)	-	259		
Chiffre d'affaires^(***)	17 880	18 464	(3,2 %)	(6,7 %)
CA travaux des filiales concessionnaires	350	245	+ 43,3 %	+ 49,9 %
Eliminations intra-groupe	(98)	(91)	-	-
CA travaux des filiales concessionnaires - hors activité Groupe	252	153	+ 64,6 %	+ 77,0 %
Chiffre d'affaires consolidé total	18 132	18 617	(2,6 %)	(6,1 %)

(*) Hors contribution de VINCI Park du 1^{er} janvier au 4 juin 2014.

(**) Déconsolidé le 4 juin 2014.

(***) Hors chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires.

CONCESSIONS : 2 699 millions d'euros (- 5,4 % à structure réelle ; + 3,8 % à structure comparable ; + 4,0 % hors VINCI Park)

VINCI Autoroutes (ASF, Escota, Cofiroute, Arcour) : le chiffre d'affaires progresse de 3,0 % au 1^{er} semestre 2015 à 2 258 millions d'euros. Les recettes de péage sont en hausse de 3,1 % grâce à une progression du trafic sur le réseau interurbain de + 2,7 % (véhicules légers : + 2,7 % ; poids lourds : + 2,7 %), à l'impact du Duplex A86 (+ 0,2 %) et à des effets tarifaires (+ 0,2 %).

VINCI Airports réalise un chiffre d'affaires de 384 millions d'euros au 1^{er} semestre 2015 en hausse de 12,7 % (+ 11,3 % à périmètre et change constants). Le trafic poursuit sa progression à un rythme soutenu (+ 11,7 %, dont + 1,0 % lié à l'intégration de l'aéroport de Toulon-Hyères), particulièrement au Portugal (+ 11,8 %) et au Cambodge (+ 14,4 %).

CONTRACTING : 15 244 millions d'euros (- 2,4 % à structure réelle ; - 8,3 % à structure comparable)

En France, le chiffre d'affaires affiche une baisse de 9,6 % à 8 318 millions d'euros (- 9,8 % à périmètre constant). La baisse de l'activité liée à l'avancement du projet SEA contribue pour - 2,2 % à cette évolution (328 millions d'euros au 1^{er} semestre 2015 et 569 millions au 1^{er} semestre 2014).

À l'international, le chiffre d'affaires s'établit à 6 926 millions d'euros en hausse de 7,9 % à structure réelle, dont + 6,0 % liés aux effets de change et + 8,3 % générés par les variations de périmètre. À structure comparable, il ressort en baisse de 6,4 %. Il représente plus de 45 % du chiffre d'affaires du contracting (41 % au 1^{er} semestre 2014).

VINCI Energies : 4 795 millions d'euros (+ 10,1 % à structure réelle ; - 1,8 % à structure comparable)

En France, le chiffre d'affaires s'établit à 2 569 millions d'euros (- 1,4 % à structure réelle ; - 1,8 % à structure comparable) traduisant des évolutions contrastées selon les secteurs : l'activité est en croissance dans l'industrie, stable dans le tertiaire, en léger recul dans les télécommunications et en baisse plus marquée dans les infrastructures.

À l'international, le chiffre d'affaires est en forte hausse (+ 27,2 %) à 2 225 millions d'euros, évolution induite par les opérations de croissance externe réalisées fin 2014 en Europe (Imtech ICT) et en Océanie (Electrix) et au 1^{er} semestre 2015 au Brésil (Orteng). À structure comparable, l'activité est en légère baisse (- 1,7 %) avec des situations différentes selon les pays : reculs en Allemagne, au Royaume-Uni, en Suède, aux Pays-Bas et en Belgique ; croissance en Suisse, en Europe centrale et au Maroc.

Eurovia : 3 445 millions d'euros (- 5,4 % à structure réelle ; - 7,4 % à structure comparable)

En France, le 1^{er} semestre 2015 est marqué par un recul de l'activité à 2 063 millions d'euros (- 11 % à structure réelle comme à structure comparable). La réduction des budgets des collectivités locales et la baisse des prises de commandes et de l'activité qui en ont résulté sont en partie atténuées par la progression des travaux ferroviaires (LGV SEA Tours-Bordeaux, LGV Est).

À l'international, le chiffre d'affaires d'Eurovia s'élève à 1 382 millions d'euros en progression de + 4,6 % à structure réelle, dont + 6,5 % provenant d'effets de change au Royaume-Uni et aux États-Unis. À périmètre et changes constants (- 0,7 %), les baisses d'activité en Pologne, en Allemagne, aux États-Unis et au Canada sont en partie compensées par les progressions au Chili, au Royaume-Uni et en République tchèque.

VINCI Construction : 7 005 millions d'euros (- 8,1 % à structure réelle ; - 12,6 % à structure comparable)

En France, le chiffre d'affaires s'établit à 3 686 millions d'euros en baisse de 13,8 % à structure réelle (- 13,7 % à périmètre constant). Cette contraction résulte de la baisse des prises de commandes (de l'ordre de - 20 % sur 12 mois glissants) dans le bâtiment et les travaux publics ainsi que de la fin des travaux de génie civil et de terrassement du projet de la LGV SEA Tours-Bordeaux.

À l'international, le chiffre d'affaires s'établit à 3 319 millions d'euros, en recul limité à structure réelle (- 0,9 %) grâce à l'évolution favorable du change et au report de croissance externe du 4^e trimestre 2014. À structure comparable (- 11,2 %), l'activité est en nette diminution dans les implantations africaines de Sogea-Satom et chez Entrepose, la situation des prix du pétrole et du gaz entraîne une contraction des investissements dans les pays producteurs et une baisse des prises de commandes auprès des opérateurs. L'activité recule également au Royaume-Uni chez VINCI Plc, sous l'effet des restructurations engagées en 2014. Ces évolutions sont partiellement compensées par la bonne dynamique de Soletanche Freyssinet et de VINCI Construction Grands Projets.

VINCI Immobilier : 261 millions d'euros (- 7,2 % à structure réelle ; + 11,4 % à structure comparable)

L'application au 2^e semestre 2014 de la norme IFRS 11 aux Sociétés Civiles de Construction-Vente (SCCV), à effet du 1^{er} janvier 2014, s'est traduite par la mise en équivalence de ces entités de co-promotion (elles représentaient un chiffre d'affaires de 47 millions d'euros au 1^{er} semestre 2014).

À méthode comparable, le chiffre d'affaires de VINCI Immobilier est en forte croissance, traduisant principalement le dynamisme du marché résidentiel en France, qui bénéficie de la progression des réservations et des lancements en travaux de nouveaux programmes. De son côté, l'activité en immobilier d'entreprise est en recul après l'achèvement de plusieurs projets de bureaux non encore relayé par de nouvelles opérations.

Chiffre d'affaires par zone géographique (hors VINCI Park en 2014)

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2015		% du total	1 ^{er} semestre 2014	Variation 2015/2014	
					Réelle ^(*)	À taux de change constants
France	10 621	59,4 %		11 506	(7,7 %)	(7,7 %)
Royaume-Uni	1 331	7,4 %		1 245	+ 6,9 %	(5,1 %)
Allemagne	1 150	6,4 %		1 044	+ 10,2 %	+ 10,2 %
Europe centrale et orientale	708	4,0 %		696	+ 1,8 %	+ 1,6 %
Belgique	220	1,2 %		213	+ 3,2 %	+ 3,2 %
Autres pays d'Europe	1 037	5,8 %		928	+ 11,7 %	+ 8,5 %
Europe hors France	4 446	24,9 %		4 126	+ 7,8 %	+ 3,1 %
Amériques	1 064	5,9 %		761	+ 39,8 %	+ 24,3 %
Afrique	671	3,8 %		924	(27,4 %)	(28,0 %)
Russie, Asie-Pacifique et Moyen-Orient	1 078	6,0 %		887	+ 21,5 %	+ 5,3 %
International hors Europe	2 813	15,7 %		2 573	+ 9,3 %	+ 0,0 %
Total international	7 259	40,6 %		6 699	+ 8,4 %	+ 1,9 %
Chiffre d'affaires ^(*) ^(**)	17 880	100,0 %		18 205	(1,8 %)	(4,0 %)

(*) Hors chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires.

(**) Hors contribution de VINCI Park du 1^{er} janvier au 4 juin 2014.

3. Résultats

3.1 Résultat opérationnel sur activité / résultat opérationnel

Le résultat opérationnel sur activité (ROPA) s'élève à 1 540 millions d'euros au 1^{er} semestre 2015, en hausse de 2,9 % par rapport à celui du 1^{er} semestre 2014 (1 496 millions d'euros, hors VINCI Park). Le taux de ROPA / CA du Groupe passe ainsi de 8,2 % à fin juin 2014 (hors VINCI Park) à 8,6 %.

Résultat opérationnel sur activité par pôle / résultat opérationnel

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2015	% CA ^(*)	1 ^{er} semestre 2014	% CA ^(*)	Variation 2015/2014
Concessions ^(***)	1 186	44,0 %	1 110	42,8 %	+ 6,9 %
VINCI Autoroutes	1 071	47,4 %	994	45,3 %	+ 7,7 %
VINCI Airports	138	35,9 %	112	32,8 %	+ 23,3 %
Autres concessions	(22)	(38,8 %)	4	7,3 %	ns
Contracting	315	2,1 %	368	2,4 %	(14,6 %)
VINCI Energies	260	5,4 %	230	5,3 %	+ 13,2 %
Eurovia	(48)	(1,4 %)	(52)	(1,4 %)	+ 8,7 %
VINCI Construction	103	1,5 %	191	2,5 %	(46,3 %)
VINCI Immobilier	23	9,0 %	5	1,9 %	+ 330 %
Holdings	15	-	12	-	-
Résultat opérationnel sur activité (ROPA) ^(**) ^(***)	1 540	8,6 %	1 496	8,2 %	+ 2,9 %
VINCI Park	-	-	86	33,2 %	-
Résultat opérationnel sur activité (ROPA) ^(**)	1 540	8,6 %	1 582	8,6 %	(2,7 %)
Paiement en actions (IFRS 2)	(36)	-	(42)	-	-
Résultats des sociétés mises en équivalence	49	-	24	-	-
Autres éléments opérationnels courants	33	-	13	-	-
Résultat opérationnel courant	1 586	8,9 %	1 577	8,5 %	+ 0,5 %
Eléments opérationnels non courants	(9)	-	603	-	-
Résultat opérationnel	1 577	8,8 %	2 180	11,8 %	(27,7 %)

NB : au 1^{er} semestre 2014, montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application d'IFRIC 21 « Droits ou taxes ».

(*) Hors chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires.

(**) Le ROPA se définit comme le résultat opérationnel avant prise en compte des charges associées aux paiements en actions (IFRS 2), de la quote-part de résultat dans les sociétés mises en équivalence et des autres éléments opérationnels courants et non courants.

(***) Hors contribution de VINCI Park du 1^{er} janvier au 4 juin 2014.

Le ROPA des **Concessions** s'établit à 1 186 millions d'euros (44,0 % du chiffre d'affaires) en hausse de 6,9 % par rapport au 1^{er} semestre 2014 (1 110 millions d'euros hors VINCI Park, soit 42,8 % du chiffre d'affaires).

Le ROPA de VINCI Autoroutes progresse de 7,7 % à 1 071 millions d'euros (994 millions d'euros au 1^{er} semestre 2014), conséquence de la croissance du chiffre d'affaires, d'une bonne maîtrise des charges opérationnelles et d'une réduction des dépenses de viabilité hivernale. Le taux de ROPA / chiffre d'affaires passe de 45,3 % au 1^{er} semestre 2014 à 47,4 % au 1^{er} semestre 2015.

Le ROPA de VINCI Airports progresse de 23 % à 138 millions d'euros avec un taux porté à 35,9 % du chiffre d'affaires au 1^{er} semestre 2015 (32,8 % au 1^{er} semestre 2014). Cette croissance résulte principalement de l'amélioration des marges des principales plates-formes aéroportuaires gérées au Portugal et au Cambodge.

Le ROPA de la branche **contracting** s'établit à 315 millions d'euros en baisse de 54 millions d'euros (368 millions d'euros au 1^{er} semestre 2014). Le taux de ROPA / chiffre d'affaires passe de 2,4 % du chiffre d'affaires au 1^{er} semestre 2014 à 2,1 % au 1^{er} semestre 2015. La diminution de la contribution de VINCI Construction France et, dans une moindre mesure, de celles de Sogea-Satom et d'Entrepose n'ont pas entièrement été compensées par l'amélioration de celles de VINCI Energies et des métiers de spécialité de VINCI Construction, la bonne résilience d'Eurovia ainsi que la réduction des pertes de VINCI Plc.

Le ROPA de VINCI Energies progresse de 13,2 % par rapport au 1^{er} semestre 2014 pour s'établir à 260 millions d'euros. Le taux de ROPA / chiffre d'affaires s'améliore, passant de 5,3 % au 1^{er} semestre 2014 à 5,4 % à fin juin 2015 traduisant de bonnes performances à l'international, notamment hors d'Europe, et le maintien de bons niveaux de rentabilité en France.

Eurovia affiche, au 1^{er} semestre 2015, un ROPA négatif de 48 millions d'euros (- 52 millions d'euros au 1^{er} semestre 2014) avec un taux stable à - 1,4 % du chiffre d'affaires. Cette évolution traduit une bonne résilience des activités routières traditionnelles en France, malgré la baisse des volumes, et une amélioration des performances de certaines activités à l'international (Allemagne, République tchèque, Pologne). Ceci posé, il convient de rappeler que la performance semestrielle d'Eurovia n'est pas représentative de sa performance annuelle compte tenu de la saisonnalité de son activité.

Le ROPA de VINCI Construction s'élève à 103 millions d'euros, en baisse de 89 millions d'euros par rapport au 1^{er} semestre 2014 (191 millions d'euros). Le taux de ROPA / chiffre d'affaires diminue de 2,5 % au 1^{er} semestre 2014 à 1,5 % au 1^{er} semestre 2015. VINCI Construction France a été affecté par l'impact de la baisse du volume d'activité sur la couverture des frais généraux et le niveau des marges. Par ailleurs, la réduction du marché de l'Oil & Gas s'est traduite par une diminution de la contribution de Sogea-Satom et elle a conduit Entrepose à prendre des mesures d'adaptation. Ces évolutions ont été en partie compensées par les bons résultats de Soletanche Freyssinet et de VINCI Construction Grands Projets. Enfin les pertes de VINCI Plc au Royaume-Uni ont été significativement réduites.

VINCI Immobilier : le ROPA s'établit à 23 millions d'euros avec un taux de 9,0 % sur chiffre d'affaires (7 millions d'euros au 1^{er} semestre 2014 soit 2,3 % du chiffre d'affaires) reflétant l'amélioration de la situation de l'immobilier résidentiel, des résultats positifs sur des fins de projets en immobilier d'entreprise et le règlement favorable d'un ancien litige.

Le **résultat opérationnel courant** s'élève à 1 586 millions d'euros, soit 8,9 % du chiffre d'affaires (1 577 millions d'euros et 8,5 % du chiffre d'affaires au 1^{er} semestre 2014). Il prend en compte :

- la charge sur paiements en actions, traduisant les avantages consentis aux salariés dans le cadre des plans d'épargne Groupe et des plans d'actions de performance et de stock-options. Elle s'élève à 36 millions d'euros (- 42 millions d'euros au 1^{er} semestre 2014) ;
- la part du Groupe dans le résultat des sociétés mises en équivalence pour + 49 millions d'euros (+ 24 millions d'euros au 1^{er} semestre 2014) ;
- les autres éléments opérationnels courants pour + 33 millions d'euros (+ 13 millions d'euros au 1^{er} semestre 2014).

Hors VINCI Park, le résultat opérationnel courant s'établit à 1 586 millions d'euros en progression de 6,3 % par rapport au 1^{er} semestre 2014 (1 492 millions d'euros).

Résultat opérationnel courant par pôle

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2015	% CA ^(*)	1 ^{er} semestre 2014	% CA ^(*)	Variation 2015/2014
Concessions ^(**)	1 216	45,1 %	1 099	42,4 %	+ 10,7 %
VINCI Autoroutes	1 068	47,3 %	991	45,2 %	+ 7,8 %
VINCI Airports	151	39,3 %	120	35,3 %	+ 25,5 %
Autres concessions	(3)	(4,7 %)	(13)	(21,0 %)	ns
Contracting	327	2,1 %	367	2,3 %	(11,0 %)
VINCI Energies	251	5,2 %	219	5,0 %	+ 14,6 %
Eurovia	(47)	(1,4 %)	(54)	(1,5 %)	+ 13,4 %
VINCI Construction	123	1,8 %	202	2,7 %	(39,4 %)
VINCI Immobilier	27	10,4 %	16	5,6 %	+ 73,8 %
Holdings	16	-	11	-	-
Résultat opérationnel courant^(**)	1 586	8,9 %	1 492	8,2 %	+ 6,3 %
VINCI Park	-	-	85	32,8 %	-
Résultat opérationnel courant	1 586	8,9 %	1 577	8,5 %	+ 0,5 %

NB : au 1^{er} semestre 2014, montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application d'IFRIC 21 « Droits ou taxes ».

(*) Hors chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires.

(**) Hors contribution de VINCI Park du 1^{er} janvier au 4 juin 2014.

Les éléments opérationnels non courants représentent une charge de - 9 millions d'euros au 1^{er} semestre 2015 (produit net de + 603 millions d'euros au 1^{er} semestre 2014, comprenant principalement la plus-value avant impôts générée par l'opération d'ouverture du capital de VINCI Park et des pertes de valeurs de goodwill).

Le résultat opérationnel, après prise en compte des éléments opérationnels courants et non courants, s'élève ainsi à 1 577 millions d'euros au 1^{er} semestre 2015 (2 180 millions d'euros au 1^{er} semestre 2014).

3.2 Résultat net

Le résultat net consolidé part du Groupe du 1^{er} semestre 2015 s'établit à 819 millions d'euros (soit 4,6 % du chiffre d'affaires), en baisse de 529 millions d'euros par rapport à celui du 1^{er} semestre 2014 (1 348 millions d'euros). Hors éléments non courants, il ressort à 827 millions d'euros en hausse de 49 millions d'euros (+ 6,3 %).

Le résultat net par action (après prise en compte des instruments dilutifs) s'élève ainsi à 1,47 euro (2,39 euros au 1^{er} semestre 2014). Hors éléments non courants, il ressort à 1,48 euro en hausse de 7,5 % (1,38 euro au 1^{er} semestre 2014).

Le coût de l'endettement financier net diminue sensiblement à 277 millions d'euros (304 millions d'euros au 1^{er} semestre 2014). Le Groupe a pu bénéficier de la baisse des taux d'intérêt tout en diminuant l'encours moyen de sa dette. Le taux moyen de la dette financière brute à long terme au 30 juin 2015 ressort à 3,37 % (3,51 % au 30 juin 2014 ; 3,37 % au 31 décembre 2014).

Les autres produits et charges financiers présentent un solde négatif de 4 millions d'euros (- 23 millions d'euros au 1^{er} semestre 2014). Ils comprennent notamment les coûts d'actualisation des engagements de retraite et des provisions pour remise en état des actifs concédés pour - 28 millions d'euros (- 32 millions d'euros au 1^{er} semestre 2014) et un produit de 11 millions d'euros au titre des intérêts financiers intercalaires capitalisés sur les investissements en cours dans les concessions (8 millions d'euros au 1^{er} semestre 2014).

La charge d'impôt du semestre s'élève à 462 millions d'euros en baisse de 26 millions d'euros par rapport au 1^{er} semestre 2014 (488 millions d'euros) qui comprenait la taxation de la plus-value VINCI Park. Le recul des résultats avant impôts en France, hors éléments non courants, est plus que compensé par la progression de ceux réalisés à l'international. Ainsi, le taux effectif d'impôt, hors éléments non courants, ressort en légère baisse à 36,8 % au 1^{er} semestre 2015 (37,1 % au 1^{er} semestre 2014).

4. Flux de trésorerie

L'Ebitda^(*) s'élève à 2 471 millions d'euros au 1^{er} semestre 2015 en augmentation de 1,7 % par rapport au 1^{er} semestre 2014 (2 429 millions d'euros) et de 5,8 % hors contribution de VINCI Park déconsolidé le 4 juin 2014. Il représente 13,8 % du chiffre d'affaires au 1^{er} semestre 2015 contre 13,2 % au 1^{er} semestre 2014 (12,8 % hors VINCI Park).

L'Ebitda des concessions représente 76 % du total et progresse de 7,6 % à 1 879 millions d'euros (1 746 millions d'euros au 1^{er} semestre 2014, hors VINCI Park).

L'Ebitda de VINCI Autoroutes est en hausse de 4,1 % à 1 679 millions d'euros (1 612 millions d'euros au 1^{er} semestre 2014) ; le taux s'améliore pour s'établir à 74,3 % du chiffre d'affaires (73,5 % au 1^{er} semestre 2014).

L'Ebitda de VINCI Airports s'établit à 198 millions d'euros (149 millions d'euros au 1^{er} semestre 2014) avec un taux en nette amélioration à 51,7 % du chiffre d'affaires au 1^{er} semestre 2015 (43,9 % au 1^{er} semestre 2014)

L'Ebitda de la branche **contracting** diminue à 557 millions d'euros (577 millions d'euros au 1^{er} semestre 2014), évolution en ligne avec celle du résultat opérationnel sur activité. Le taux de CAFICE / chiffre d'affaires est stable à 3,7 %.

Ebitda^(*) par pôle

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2015	% CA ^(**)	1 ^{er} semestre 2014	% CA ^(**)	Variation 2015/2014
Concessions ^(**)	1 879	69,6 %	1 746	67,3 %	+ 7,6 %
VINCI Autoroutes	1 679	74,3 %	1 612	73,5 %	+ 4,1 %
VINCI Airports	198	51,7 %	149	43,9 %	+ 32,7 %
Autres concessions	3	4,6 %	(16)	(25,8 %)	ns
Contracting	557	3,7 %	577	3,7 %	(3,4 %)
VINCI Energies	279	5,8 %	241	5,5 %	+ 15,8 %
Eurovia	35	1,0 %	45	1,2 %	(22,9 %)
VINCI Construction	243	3,5 %	291	3,8 %	(16,3 %)
VINCI Immobilier	23	8,9 %	5	1,8 %	+ 349 %
Holdings	11		8		
Ebitda hors VINCI Park^(**)	2 471	13,8 %	2 336	12,8 %	+ 5,8 %
VINCI Park	-		93	36,0 %	
Ebitda total	2 471	13,8 %	2 429	13,2 %	+ 1,7 %

(*) Hors chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires.

(**) Hors contribution de VINCI Park du 1^{er} janvier au 4 juin 2014.

⁽¹⁾ CAFICE - capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement et impôt.

La variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité et des provisions courantes est négative au 1^{er} semestre en raison de la saisonnalité des activités de la branche contracting. Elle ressort à - 831 millions d'euros au 1^{er} semestre 2015 (- 1 250 millions d'euros au 1^{er} semestre 2014). Cette variation reflète à la fois la réduction des encours clients résultant des baisses d'activité en France, notamment chez Eurovia et VINCI Construction, et en Afrique dans les implantations de Sogea-Satom, ainsi que l'obtention d'encaissements sur plusieurs grands projets à l'international.

Les intérêts financiers nets payés s'élèvent à 331 millions d'euros au 1^{er} semestre 2015, en baisse de 16 millions d'euros par rapport au 1^{er} semestre 2014 (348 millions d'euros).

Les impôts payés sont en diminution de 231 millions d'euros à 465 millions d'euros (696 millions d'euros au 1^{er} semestre 2014).

Les flux de trésorerie liés à l'activité ^(**) du semestre ressortent ainsi à 917 millions d'euros, en amélioration de 731 millions d'euros par rapport au 1^{er} semestre 2014 (186 millions d'euros).

Après prise en compte des investissements opérationnels pour un montant net de cessions de 273 millions d'euros, stable par rapport au 1^{er} semestre 2014 (275 millions d'euros), le cash flow-opérationnel ^(***) s'établit à 643 millions d'euros (contre un flux négatif de 89 millions d'euros au 1^{er} semestre 2014).

Les investissements de développement dans les concessions et les PPP se sont élevés à 396 millions d'euros (380 millions d'euros au 1^{er} semestre 2014). Ils comprennent 307 millions d'euros investis par VINCI Autoroutes en France (322 millions d'euros au 1^{er} semestre 2014).

Le cash-flow libre, avant investissements financiers, du 1^{er} semestre 2015 ressort ainsi positif à + 247 millions d'euros (contre un flux négatif de 469 millions d'euros au 1^{er} semestre 2014).

Les investissements financiers nets des cessions et les autres flux d'investissements, génèrent un flux net négatif de trésorerie de 161 millions d'euros représentant pour l'essentiel l'acquisition de la société Orteg au Brésil.

Au 1^{er} semestre 2014, les investissements financiers nets des cessions et les autres flux d'investissements avaient généré un flux net positif de 774 millions d'euros, incluant + 1 675 millions au titre de l'opération VINCI Park soit - 901 millions d'euros d'investissements réalisés hors cette opération, dont - 780 millions pour le rachat de la part des minoritaires au capital de Cofiroute.

Les dividendes versés durant le semestre se sont élevés à 683 millions d'euros, dont 673 millions d'euros distribués par VINCI SA au titre du solde du dividende 2014 (1,22 euro par action).

Les augmentations de capital se sont élevées à 312 millions d'euros au 1^{er} semestre 2015 pour un total de 8,0 millions d'actions créées (42,38 euros par action), dont 265 millions d'euros au titre des plans d'épargne Groupe et 73 millions d'euros au titre des levées d'options de souscription.

Afin d'éliminer la dilution générée par ces opérations, VINCI a poursuivi l'exécution de son programme de rachat d'actions en acquérant sur le marché 8,8 millions d'actions pour un montant total de 466 millions d'euros, au prix moyen de 52,73 euros par action. Les actions auto-détenues représentent ainsi 7,1 % du capital au 30 juin 2015 (6,0 % au 31 décembre 2014).

L'ensemble de ces flux fait ressortir une augmentation de l'endettement financier net par rapport au 31 décembre 2014 de 594 millions d'euros.

5. Bilan et endettement financier net

Les actifs non courants consolidés ressortent à 36,5 milliards d'euros au 30 juin 2015 (36,2 milliards d'euros au 30 juin 2014 ; 36,5 milliards d'euros au 31 décembre 2014) dont 27,5 milliards d'euros pour la branche concessions (27,9 milliards d'euros au 30 juin 2014 ; 27,7 milliards d'euros au 31 décembre 2014).

Après prise en compte d'un excédent net de fonds de roulement, essentiellement localisé dans la branche contracting, de 5,3 milliards d'euros, en diminution de 0,7 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2014, les capitaux engagés consolidés s'élèvent à 31,2 milliards d'euros au 30 juin 2015, en augmentation de 0,6 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2014 et en diminution de 0,2 milliard d'euros par rapport au 30 juin 2014. Les capitaux engagés de la branche concessions représentent 26,3 milliards d'euros, soit 84 % du total (26,5 milliards d'euros soit 87 % au 31 décembre 2014).

Les capitaux propres consolidés du Groupe s'établissent à 14,9 milliards d'euros au 30 juin 2015. Stables par rapport au 31 décembre 2014, ils comprennent les intérêts minoritaires pour 0,1 milliard d'euros.

Le nombre d'actions, y compris actions auto-détenues, s'élève à 598 071 278 au 30 juin 2015 (590 098 637 au 31 décembre 2014). Hors actions auto-détenues, il s'élève à 555 829 992 (554 484 255 au 31 décembre 2014).

^(**) Flux de trésorerie liés à l'activité : capacité d'autofinancement après intérêts financiers et impôts payés, variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité et des provisions courantes, dividendes reçus des sociétés mises en équivalence.

^(***) Cash-flow opérationnel : flux de trésorerie liés à l'activité diminués des investissements opérationnels nets (hors investissements de développement dans les concessions et PPP).

L'endettement financier net consolidé ressort à 13,9 milliards d'euros à fin juin 2015, en augmentation de 0,6 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2014 (13,3 milliards d'euros) mais en diminution de 1,0 milliard d'euros par rapport au 30 juin 2014 (14,9 milliards d'euros).

L'endettement financier net de la branche concessions s'établit à 19,8 milliards d'euros. Il reste stable par rapport au 31 décembre 2014. De son côté, la branche contracting affiche un excédent net de trésorerie de 0,6 milliard d'euros (0,5 milliard d'euros au 30 juin 2014 et 1,6 milliard d'euros au 31 décembre 2014). VINCI SA et les autres filiales financières (hors holdings des branches concessions et contracting) présentent, quant à elles, un excédent financier net de 5,5 milliards d'euros au 30 juin 2015 (5,2 milliards d'euros au 31 décembre 2014).

Le ratio endettement financier net / fonds propres s'établit à 0,9 au 30 juin 2015 (0,9 au 31 décembre 2014 et 1,0 au 30 juin 2014).

L'endettement financier rapporté à l'Ebitda sur 12 mois glissants s'établit à 2,5 au 30 juin 2015 (2,4 au 31 décembre 2014 et 2,7 au 30 juin 2014).

La liquidité du Groupe à fin juin 2015 ressort à 9,2 milliards d'euros (10,5 milliards d'euros fin décembre 2014 et 8,9 milliards d'euros au 30 juin 2014). Elle se répartit entre une trésorerie nette au bilan de 3,2 milliards d'euros et des lignes de crédit bancaires confirmées non utilisées pour 6,0 milliards d'euros, dont les échéances ont été prorogées à mai 2020 au cours du semestre.

Excédent (endettement) financier net

(en millions d'euros)	30/06/2015	EFN/CAFICE	30/06/2014	31/12/2014	Variation 30/06/2015 vs 30/06/2014
Concessions	(19 777)	x 5,1	(19 492)	(19 920)	(285)
VINCI Autoroutes	(16 737)	x 4,8	(17 609)	(16 812)	872
VINCI Concessions	(3 040)	x 7,5	(1 883)	(3 108)	(1 157)
Contracting	635	-	531	1 606	103
VINCI Energies	(630)	-	(396)	(264)	(234)
Eurovia	(117)	-	(403)	133	285
VINCI Construction	1 382	-	1 330	1 736	52
Holdings & divers	5 267	-	4 076	5 033	1 191
Total	(13 875)	x 2,5	(14 885)	(13 281)	1 010

6. Carnet de commandes du contracting

Au 30 juin 2015, le carnet de commandes de la branche contracting (VINCI Energies, Eurovia, VINCI Construction) ressort à 28,7 milliards d'euros, en progression de 2,8 % par rapport au 31 décembre 2014 (France : - 0,4 % ; international : + 5,9 %) et en baisse de 2,8 % par rapport au 30 juin 2014. Hors impact de l'avancement du projet SEA, il est stable par rapport au 30 juin 2014 (- 8,0 % en France ; + 9,2 % à l'international) et représente près de 11 mois d'activité moyenne.

Le carnet de commandes de VINCI Energies au 30 juin 2015 s'établit à 6,8 milliards d'euros en progression de 7 % par rapport au 31 décembre 2014 (France : + 2 % ; international : + 14 %) et de 2 % sur 12 mois (France : - 10 % ; international : + 21 %). Il représente environ huit mois d'activité moyenne du pôle.

Le carnet de commandes d'Eurovia s'élève à 5,6 milliards d'euros en hausse de 2 % depuis le début de l'année (France : - 1,5 % ; international : + 4 %) mais en recul de 10 % sur 12 mois (France : - 15 % ; international : - 6 %). Il représente environ neuf mois d'activité moyenne du pôle.

Le carnet de commandes de VINCI Construction s'établit à 16,3 milliards d'euros en augmentation de 1 % depuis le 31 décembre 2014 et en diminution de 2 % sur 12 mois, évolution traduisant l'avancement du projet SEA. Hors projet SEA, il augmente de 3 % par rapport au 31 décembre 2014 (France : + 1 % ; international : + 4 %) et de 2 % sur 12 mois (France : - 8 % ; international : + 13 %). Il représente environ 13 mois d'activité moyenne du pôle.

Carnet de commandes (*)

(en milliards d'euros)	30/06/2015	dont France	dont international	31/12/2014	30/06/2014
VINCI Energies	6,8	3,6	3,2	6,3	6,6
Eurovia	5,6	2,1	3,6	5,5	6,2
VINCI Construction	16,3	8,3	8,0	16,1	16,7
Contracting	28,7	13,9	14,8	27,9	29,6
Dont projet SEA	0,7	0,7	-	1,0	1,6

(*) Données non auditées.

7. Acompte sur dividende

Le Conseil d'administration du 30 juillet 2015 a décidé de procéder au versement d'un acompte sur dividende au titre de l'exercice 2015 d'un montant de 0,57 euro par action, en hausse de 3,6 % hors acompte exceptionnel versé en 2014 (1 euro par action d'acompte sur dividende de l'exercice 2014 dont 0,45 euro à titre exceptionnel).

Cet acompte sera payé en numéraire le 12 novembre 2015 (date de détachement du coupon : 10 novembre 2015).

8. Principales transactions avec les parties liées

Les principales transactions avec les parties liées sont détaillées dans la note G.20 des comptes consolidés semestriels résumés.

9. Facteurs de risques

Les principaux facteurs de risques auxquels VINCI pourrait être confronté sont détaillés en note C. Facteurs de risques du rapport de gestion du document de référence 2014.

Comptes consolidés semestriels résumés au 30 juin 2015

États financiers consolidés semestriels	15
<hr/>	
Chiffres clés	15
Compte de résultat consolidé de la période	16
État du résultat global consolidé de la période	17
Bilan consolidé	18
Tableau des flux de trésorerie consolidés	20
Variation des capitaux propres consolidés	21
Annexe aux comptes consolidés semestriels	22
<hr/>	

États financiers consolidés semestriels

Chiffres clés

<i>(en millions d'euros)</i>	1 ^{er} semestre 2015	1 ^{er} semestre 2014 ⁽¹⁾	Variation 1 ^{er} semestre 2015/2014 ⁽¹⁾	Exercice 2014
Chiffre d'affaires⁽²⁾	17 880	18 464	(3,2 %)	38 703
Chiffre d'affaires réalisé en France ⁽²⁾	10 621	11 687	(9,1 %)	23 936
% du chiffre d'affaires ⁽²⁾	59,4 %	63,3 %		61,8 %
Chiffre d'affaires réalisé à l'international ⁽²⁾	7 259	6 777	7,1 %	14 767
% du chiffre d'affaires ⁽²⁾	40,6 %	36,7 %		38,2 %
Résultat opérationnel sur activité	1 540	1 582	(2,7 %)	3 642
% du chiffre d'affaires ⁽²⁾	8,6 %	8,6 %		9,4 %
Résultat opérationnel courant	1 586	1 577	0,5 %	3 637
Résultat opérationnel	1 577	2 180	(27,7 %)	4 243
Résultat net - part du Groupe	819	1 348	(39,3 %)	2 486
Résultat net dilué par action <i>(en euros)</i>	1,47	2,39	(38,6 %)	4,43
Résultat net hors éléments non courants - part du Groupe	827	778	6,3 %	1 906
% du chiffre d'affaires ⁽²⁾	4,6 %	4,2 %		4,9 %
Résultat net hors éléments non courants dilué par action <i>(en euros)</i>	1,48	1,38	7,5 %	3,39
Dividende par action <i>(en euros)</i>	0,57 ⁽³⁾	1,00 ⁽⁴⁾	(43,0 %)	2,22 ⁽⁴⁾
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	2 471	2 429	1,7 %	5 561
Investissements opérationnels (nets de cessions)	(273)	(275)	(0,5 %)	(637)
Investissements de développement (concessions et PPP)	(396)	(380)	4,3 %	(799)
Cash-flow libre (après investissements)	247	(469)	152,7 %	2 197
Capitaux propres y compris intérêts minoritaires	14 889	14 301	588	14 868
Endettement financier net	(13 875)	(14 885)	1 010	(13 281)

(1) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application d'IFRIC 21 « Droits ou taxes » et décrit en note B.4.

(2) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

(3) Acompte sur dividende qui sera versé le 12 novembre 2015.

(4) Dont 0,45 euro à titre exceptionnel.

Compte de résultat consolidé de la période

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	1 ^{er} semestre 2015	1 ^{er} semestre 2014 ^(*)	Exercice 2014
Chiffre d'affaires^(**)	1-2-4	17 880	18 464	38 703
Chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires		252	153	340
Chiffre d'affaires total		18 132	18 617	39 043
Produits des activités annexes		86	79	151
Charges opérationnelles	4	(16 678)	(17 114)	(35 552)
Résultat opérationnel sur activité	2-4	1 540	1 582	3 642
Paiements en actions (IFRS 2)	14	(36)	(42)	(102)
Résultat des sociétés mises en équivalence	11	49	24	66
Autres éléments opérationnels courants		33	13	30
Résultat opérationnel courant	4	1 586	1 577	3 637
Éléments opérationnels non courants	4	(9)	603	607
Résultat opérationnel	4	1 577	2 180	4 243
Coût de l'endettement financier brut		(303)	(340)	(666)
Produits financiers des placements de trésorerie		26	36	49
Coût de l'endettement financier net	5	(277)	(304)	(616)
Autres produits et charges financiers	5	(4)	(23)	(61)
Impôts sur les bénéfices	6	(462)	(488)	(1 050)
Résultat net		834	1 365	2 516
Résultat net - part des intérêts minoritaires		16	17	30
Résultat net - part du Groupe		819	1 348	2 486
Résultat net hors éléments non courants - part du Groupe		827	778	1 906
Résultat net par action - part du Groupe				
Résultat net par action <i>(en euros)</i>	7	1,48	2,42	4,47
Résultat net dilué par action <i>(en euros)</i>	7	1,47	2,39	4,43
Résultat net hors éléments non courants par action - part du Groupe				
Résultat net hors éléments non courants par action <i>(en euros)</i>		1,49	1,39	3,43
Résultat net hors éléments non courants dilué par action <i>(en euros)</i>		1,48	1,38	3,39

(*) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application d'IFRIC 21 « Droits ou taxes » et décrit en note B.4.

(**) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

État du résultat global consolidé de la période

<i>(en millions d'euros)</i>	1 ^{er} semestre 2015			1 ^{er} semestre 2014 ^(*)			Exercice 2014		
	Part du Groupe	Part des intérêts minoritaires	Total	Part du Groupe	Part des intérêts minoritaires	Total	Part du Groupe	Part des intérêts minoritaires	Total
Résultat net	819	16	834	1 348	17	1 365	2 486	30	2 516
Instruments financiers des sociétés contrôlées : variations de juste valeur	45	-	45	(5)	-	(5)	(14)	-	(14)
<i>dont :</i>									
<i>Couvertures de flux de trésorerie^(**)</i>	45	-	45	(5)	-	(5)	(14)	-	(15)
Instruments financiers des sociétés mises en équivalence : variations de juste valeur	89	-	89	(155)	-	(155)	(350)	-	(350)
Écarts de conversion	100	5	104	15	-	15	62	5	67
Impôt ^(***)	(45)	-	(45)	52	-	52	119	-	119
Autres éléments du résultat global recyclables ultérieurement en résultat net	188	5	193	(93)	-	(93)	(184)	5	(178)
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite	(207)	-	(207)	(130)	-	(130)	(112)	-	(112)
Impôt	51	-	51	34	-	34	23	-	23
Autres éléments du résultat global non recyclables ultérieurement en résultat net	(156)	-	(156)	(96)	-	(96)	(89)	-	(89)
Total autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres	32	5	37	(189)	-	(189)	(272)	5	(267)
<i>dont :</i>									
<i>Sociétés contrôlées</i>	(34)	5	(29)	(87)	-	(87)	(29)	5	(24)
<i>Sociétés mises en équivalence</i>	66	-	66	(102)	-	(102)	(243)	-	(243)
Résultat global	851	20	871	1 159	17	1 176	2 214	35	2 249

(*) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application d'IFRIC 21 « Droits ou taxes » et décrit en note B.4.

(**) Les variations de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie (couvertures de taux principalement) sont comptabilisées en capitaux propres pour la part efficace de la couverture. Les gains et pertes accumulés en capitaux propres sont rapportés en résultat au moment où le flux de trésorerie couvert affecte le résultat.

(***) Effets d'impôt liés aux variations de juste valeur des instruments financiers de couverture de flux de trésorerie (part efficace).

Bilan consolidé

Actif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Actifs non courants				
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	8	23 892	24 705	24 141
Goodwill	9	7 170	6 590	6 994
Autres immobilisations incorporelles		401	394	413
Immobilisations corporelles	10	4 225	4 026	4 316
Participations dans les sociétés mises en équivalence	11	1 340	1 304	1 309
Autres actifs financiers non courants	12	1 798	1 583	1 827
Impôts différés actifs		307	257	255
Total actifs non courants		39 132	38 860	39 254
Actifs courants				
Stocks et travaux en cours	16	973	1 014	932
Clients et autres débiteurs	16	11 127	11 706	10 960
Autres actifs courants d'exploitation	16	4 685	4 389	4 568
Autres actifs courants hors exploitation		40	48	39
Actifs d'impôt exigible		206	255	226
Autres actifs financiers courants		352	381	426
Actifs financiers de gestion de trésorerie	17	186	190	213
Disponibilités et équivalents de trésorerie	17	5 207	4 409	6 411
Total actifs courants		22 777	22 391	23 776
Total actifs		61 909	61 251	63 030

Bilan consolidé

Passif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	30/06/2015	30/06/2014 ^(*)	31/12/2014
Capitaux propres				
Capital social	13.1	1 495	1 526	1 475
Primes liées au capital		8 951	8 535	8 633
Titres auto-détenus	13.2	(1 938)	(2 478)	(1 560)
Autres instruments de capitaux propres		466	491	491
Réserves consolidées		5 917	5 665	4 205
Réserves de conversion		96	(48)	(1)
Résultat net - part du Groupe		819	1 348	2 486
Opérations enregistrées directement en capitaux propres	13.3	(1 053)	(858)	(987)
Capitaux propres - part du Groupe		14 752	14 181	14 743
Intérêts minoritaires		137	120	125
Total capitaux propres		14 889	14 301	14 868
Passifs non courants				
Provisions non courantes	15	2 522	2 222	2 382
Emprunts obligataires	17	11 653	11 833	12 226
Autres emprunts et dettes financières	17	4 664	5 465	4 908
Autres passifs non courants		145	132	142
Impôts différés passifs		1 670	1 843	1 757
Total passifs non courants		20 652	21 496	21 414
Passifs courants				
Provisions courantes	16	3 767	3 636	3 844
Fournisseurs	16	7 348	7 431	7 620
Autres passifs courants d'exploitation	16	10 716	10 643	10 769
Autres passifs courants hors exploitation		278	318	286
Passifs d'impôt exigible		174	144	168
Dettes financières courantes	17	4 085	3 281	4 061
Total passifs courants		26 367	25 454	26 748
Total passifs et capitaux propres		61 909	61 251	63 030

(*) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application d'IFRIC 21 « Droits ou taxes » et décrit en note B.4.

Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	Notes	1 ^{er} semestre 2015	1 ^{er} semestre 2014 ⁽¹⁾	Exercice 2014
Résultat net consolidé de la période (y compris intérêts minoritaires)		834	1 365	2 516
Dotations aux amortissements		1 041	1 015	2 091
Dotations (reprises) aux provisions et dépréciations (nettes)		(37)	117	244
Paievements en actions (IFRS 2) et autres retraitements		(38)	(36)	12
Résultat sur cessions ⁽²⁾		13	(777)	(819)
Variations de juste valeur des instruments financiers		(17)	(8)	(56)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence et dividendes des sociétés non consolidées		(55)	(31)	(76)
Coûts d'emprunt immobilisés		(11)	(8)	(17)
Coût de l'endettement financier net comptabilisé	5	277	304	616
Charges d'impôt (y compris impôts différés) comptabilisées		462	488	1 050
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	2	2 471	2 429	5 561
Variations du BFR liées à l'activité et des provisions courantes	16.1	(831)	(1 250)	(158)
Impôts payés		(465)	(696)	(1 282)
Intérêts financiers nets payés		(331)	(348)	(586)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		73	50	99
Flux de trésorerie liés à l'activité	I	917	186	3 633
Investissements en immobilisations corporelles et incorporelles		(327)	(324)	(744)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		54	49	108
Investissements opérationnels (nets de cessions)	2	(273)	(275)	(637)
Cash-flow opérationnel	2	643	(89)	2 997
Investissements en immobilisations du domaine concédé (nets de subventions reçues)		(361)	(372)	(763)
Créances financières (contrats de PPP et autres)		(36)	(8)	(36)
Investissements de développement (cessions et PPP)	2	(396)	(380)	(799)
Cash-flow libre (après investissements)	2	247	(469)	2 197
Acquisitions de titres de participation (consolidés et non consolidés) ⁽³⁾		(152)	(169)	(592)
Cessions de titres de participation (consolidés et non consolidés) ⁽²⁾		6	1 270	1 284
Incidence nette des variations de périmètre		(66)	632	674
Investissements financiers nets		(213)	1 733	1 366
Autres		52	(177)	(268)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements	II	(831)	900	(338)
Augmentations et réductions de capital		312	345	450
Opérations sur actions propres		(466)	(770)	(810)
Augmentations et réductions de capital des filiales souscrites par des tiers		-	-	1
Acquisitions/cessions d'intérêts minoritaires (sans prise/perte de contrôle) ⁽⁴⁾		(1)	(782)	(789)
Dividendes payés	13.4			
- aux actionnaires de VINCI SA		(673)	(681)	(1 267)
- aux minoritaires des sociétés intégrées		(10)	(8)	(20)
Encaissements liés aux nouveaux emprunts long terme		21	740	1 019
Remboursements d'emprunts long terme		(796)	(625)	(991)
Variation des actifs de gestion de trésorerie et autres dettes financières courantes		524	91	291
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	III	(1 089)	(1 691)	(2 116)
Autres variations ⁽⁵⁾	IV	121	(671)	(641)
Variation de la trésorerie nette	I+II+III+IV	(882)	(1 276)	539
Trésorerie nette à l'ouverture		5 491	4 952	4 952
Trésorerie nette à la clôture	17	4 608	3 676	5 491
Variation des actifs financiers de gestion de trésorerie et autres dettes financières courantes		(524)	(91)	(291)
(Émission) remboursement des emprunts		775	(114)	(28)
Autres variations ⁽⁵⁾		37	699	603
Variation de l'endettement financier net		(594)	(782)	823
Endettement financier net en début de période		(13 281)	(14 104)	(14 104)
Endettement financier net en fin de période	17	(13 875)	(14 885)	(13 281)

(1) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application d'IFRIC 21 « Droits ou taxes » et décrit en note B.4.

(2) Correspondant principalement à la cession de VINCI Park intervenue en juin 2014.

(3) Dont, au cours du 1^{er} semestre 2015, acquisition d'Orteng Engenharia e Sistemas pour un montant de 87 millions d'euros et, au 2^e semestre 2014, acquisitions d'Imtech ICT et d'Electrix pour respectivement 238 et 105 millions d'euros.

(4) Principalement lié à l'acquisition des minoritaires de Cofiroute (16,67 %) fin janvier 2014 pour un montant de 780 millions d'euros.

(5) Autres variations dues pour l'essentiel, au cours du 1^{er} semestre 2014, à la sortie de l'endettement financier net de VINCI Park.

Variation des capitaux propres consolidés

Capitaux propres - part du Groupe											
(en millions d'euros)	Capital social	Primes liées au capital	Titres auto-détenus	Autres instruments de capitaux propres	Réserves consolidées	Résultat net	Réserves de conversion	Opérations enregistrées directement en capitaux propres	Total part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres au 31/12/2013	1 504	8 212	(1 795)	491	4 486	1 962	(64)	(655)	14 142	118	14 260
Résultat net de la période ^(*)						1 348			1 348	17	1 365
Autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres des sociétés contrôlées							13	(99)	(87)	-	(87)
Autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres des sociétés mises en équivalence							3	(105)	(102)	-	(102)
Résultat global de la période^(*)						1 348	15	(204)	1 159	17	1 176
Augmentation de capital	22	323							345		345
Réduction de capital									-	-	-
Opérations sur actions propres			(682)		(87)				(770)		(770)
Affectation du résultat et dividendes distribués					1 281	(1 962)			(681)	(8)	(690)
Paiements en actions (IFRS 2)					28				28	-	28
Incidence des acquisitions ou cessions d'intérêts minoritaires postérieures à la prise de contrôle					2		-	-	2	(4)	(1)
Variations de périmètre					(3)		-	3	-	(3)	(3)
Divers ^(*)					(43)		-	(2)	(44)	-	(44)
Capitaux propres au 30/06/2014^(*)	1 526	8 535	(2 478)	491	5 665	1 348	(48)	(858)	14 181	120	14 301
Résultat net de la période						1 138			1 138	13	1 151
Autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres des sociétés contrôlées							55	2	57	5	63
Autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres des sociétés mises en équivalence							(9)	(132)	(141)	-	(141)
Résultat global de la période						1 138	47	(130)	1 055	18	1 073
Augmentation de capital	6	98							105	1	105
Réduction de capital	(58)		957		(900)				-	-	-
Opérations sur actions propres			(40)		(1)				(40)		(40)
Affectation du résultat et dividendes distribués					(586)				(586)	(11)	(597)
Paiements en actions (IFRS 2)					39				39	-	39
Incidence des acquisitions ou cessions d'intérêts minoritaires postérieures à la prise de contrôle					(1)		-	-	(1)	(2)	(3)
Variations de périmètre					(2)		2	1	-	-	-
Divers					(9)		-	-	(9)	(1)	(10)
Capitaux propres au 31/12/2014	1 475	8 633	(1 560)	491	4 205	2 486	(1)	(987)	14 743	125	14 868
Résultat net de la période						819			819	16	834
Autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres des sociétés contrôlées							93	(127)	(34)	5	(29)
Autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres des sociétés mises en équivalence							7	59	66	-	66
Résultat global de la période						819	100	(67)	851	20	871
Augmentation de capital	20	318							338		338
Réduction de capital et rachat d'autres instruments de capitaux propres				(25)	(1)				(25)		(25)
Opérations sur actions propres			(378)		(89)				(466)		(466)
Affectation du résultat et dividendes distribués					1 813	(2 486)			(673)	(10)	(683)
Paiements en actions (IFRS 2)					24				24	-	24
Incidence des acquisitions ou cessions d'intérêts minoritaires postérieures à la prise de contrôle					(1)		-	-	(1)	-	(1)
Variations de périmètre					2		(2)	-	-	2	2
Divers					(38)		(1)	1	(37)	-	(37)
Capitaux propres au 30/06/2015	1 495	8 951	(1 938)	466	5 917	819	96	(1 053)	14 752	137	14 889

(*) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application d'IFRIC 21 « Droits ou taxes » et décrit en note B.4.

Annexe aux comptes consolidés semestriels

A.	Saisonnalité de l'activité	23
B.	Principes comptables, méthodes d'évaluation et changement de méthode	23
C.	Développement des concessions et acquisitions, cessions d'entreprises	28
D.	Informations sectorielles	30
1.	Chiffre d'affaires	30
2.	Autres informations sectorielles	32
3.	Réconciliation des capitaux engagés avec les états financiers	38
E.	Notes relatives au compte de résultat	39
4.	Résultat opérationnel	39
5.	Charges et produits financiers	40
6.	Impôts sur les bénéfices	40
7.	Résultat par action	40
F.	Notes relatives au bilan	42
8.	Immobilisations incorporelles du domaine concédé	42
9.	Goodwill	43
10.	Immobilisations corporelles	44
11.	Participations dans les sociétés mises en équivalence : entreprises associées et coentreprises	44
12.	Autres actifs financiers non courants	45
13.	Capitaux propres	46
14.	Paievements en actions	48
15.	Provisions non courantes	50
16.	Besoin en fonds de roulement et provisions courantes	52
17.	Informations relatives à l'endettement financier net et gestion des risques financiers	53
18.	Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers par catégorie comptable	57
G.	Autres notes	59
19.	Transactions avec les parties liées	59
20.	Obligations contractuelles et engagements hors bilan donnés ou reçus des filiales contrôlées	59
H.	Note sur les litiges	60
I.	Événements postérieurs à la clôture	61

A. Saisonnalité de l'activité

Le 1^{er} semestre de l'exercice est marqué par une saisonnalité de l'activité dans la plupart des métiers du Groupe et plus particulièrement dans :

- les travaux routiers, par un volume d'activité inférieur à celui de la seconde partie de l'année, en raison de conditions climatiques généralement moins favorables ;
- les sociétés de concessions autoroutières, dont le volume de trafic au 1^{er} semestre est inférieur à celui du 2^e semestre, en raison du niveau élevé de trafic des véhicules légers constaté durant la période estivale. Au cours des derniers exercices, le chiffre d'affaires du 1^{er} semestre a représenté entre 46 % et 47 % du chiffre d'affaires de l'année.

Le niveau du chiffre d'affaires et celui des résultats du 1^{er} semestre ne peuvent donc pas être extrapolés à l'ensemble de l'exercice.

La saisonnalité de l'activité se traduit aussi par une consommation de la trésorerie d'exploitation au cours du 1^{er} semestre, en raison du moindre niveau des encaissements durant cette période et du profil de dégagement du cash-flow opérationnel, dont une grande partie est réalisée au 2^e semestre.

L'impact des facteurs saisonniers n'a fait l'objet d'aucune correction sur les comptes consolidés semestriels du Groupe.

Les produits et charges des activités ordinaires que le Groupe perçoit ou supporte de façon saisonnière, cyclique ou occasionnelle sont pris en compte selon des règles identiques à celles retenues pour la clôture annuelle. Ils ne sont ni anticipés, ni différés à la date de l'arrêté semestriel.

Les charges et produits facturés sur une base annuelle (ex. redevances de brevets, licences) sont pris en compte sur la base d'une estimation annuelle au prorata de la période écoulée.

Les risques nés dans le semestre sont provisionnés à la clôture de la période. En particulier, dans le cas de contrats déficitaires, les pertes à terminaison connues au cours du 1^{er} semestre sont provisionnées en totalité sur la période.

B. Principes comptables, méthodes d'évaluation et changement de méthode

1. Principes généraux

Les principes comptables retenus au 30 juin 2015 sont les mêmes que ceux retenus pour les états financiers consolidés au 31 décembre 2014, à l'exception des normes et interprétations adoptées par l'Union européenne, applicables de façon obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2015 (voir note B.1.1 Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1^{er} janvier 2015).

Les comptes consolidés semestriels résumés du Groupe au 30 juin 2015 ont été préparés en conformité avec la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire ». Ils ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 30 juillet 2015. S'agissant de comptes consolidés résumés, ils n'incluent pas toute l'information requise par le référentiel IFRS pour des comptes annuels et doivent donc être lus en relation avec les états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, présentés dans le document de référence 2014 D.15-0088, déposé auprès de l'AMF le 26 février 2015.

Les principes comptables retenus pour la préparation et la présentation des comptes consolidés semestriels résumés sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2015 ^(*).

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en millions d'euros, sans décimale. Les arrondis au million d'euros le plus proche peuvent, dans certains cas de figure, conduire à des écarts non matériels au niveau des totaux et des sous-totaux figurant dans les tableaux.

1.1 Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1^{er} janvier 2015

Les nouvelles normes et interprétations applicables, de façon obligatoire, à compter du 1^{er} janvier 2015, concernent uniquement l'interprétation IFRIC 21 « Droits ou taxes ». Les impacts sur les états financiers consolidés du Groupe liés à sa première application sont non significatifs et décrits en note B.4 Changement de méthode comptable : application d'IFRIC 21 « Droits ou taxes ».

^(*) Disponibles sur le site : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

1.2 Normes et interprétations adoptées par l'IASB mais non applicables au 30 juin 2015

Le Groupe n'a anticipé aucune des nouvelles normes et interprétations mentionnées ci-après qui pourraient le concerner et dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2015 :

- IFRS 15 « Produits des activités ordinaires obtenus de contrats conclus avec des clients » ;
- IFRS 9 « Instruments financiers » ;
- Amendements à IAS 16 et IAS 38 « Éclaircissements sur les modes d'amortissement acceptables » ;
- Amendements à IFRS 11 « Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans des activités conjointes » ;
- Amendements à IAS 1 « Amélioration des informations à fournir en annexe » ;
- Amendements à IAS 19 « Régimes à prestations définies, cotisations des membres du personnel » ;
- Améliorations annuelles, cycles 2010-2012 et 2012-2014.

VINCI réalise actuellement une analyse des impacts et des conséquences pratiques de l'application de ces normes.

2. Méthodes de consolidation

2.1 Périmètre et méthodes de consolidation

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 10, les sociétés dont le Groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote en assemblée générale, au Conseil d'administration ou au sein de l'organe de direction équivalent, lui conférant le pouvoir de diriger leurs politiques opérationnelles et financières, sont généralement réputées contrôlées et consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Pour la détermination du contrôle, VINCI réalise une analyse approfondie de la gouvernance établie et une analyse des droits détenus par les autres actionnaires. Lorsque nécessaire, une analyse des instruments détenus par le Groupe ou par des tiers (droits de vote potentiels, instruments dilutifs, instruments convertibles...) qui, en cas d'exercice, pourraient modifier le type d'influence exercée par chacune des parties, est également effectuée.

Pour certaines sociétés de projet d'infrastructures en concession ou en contrat de partenariat public-privé dans lesquelles VINCI n'est pas seul investisseur en capital, outre l'analyse de la gouvernance établie avec chaque partenaire, le Groupe peut être amené à étudier les caractéristiques des contrats de sous-traitance afin de vérifier qu'ils ne confèrent pas de pouvoirs additionnels susceptibles d'aboutir à une situation de contrôle de fait. Cela concerne le plus souvent les contrats de construction et les contrats d'exploitation/maintenance des ouvrages concédés.

Une analyse est menée en cas d'occurrence d'événement spécifique susceptible d'avoir un impact sur le niveau de contrôle exercé par le Groupe (modification de la répartition du capital d'une entité, de sa gouvernance, exercice d'un instrument financier dilutif...).

Selon les dispositions de la norme IFRS 11, les partenariats du Groupe sont classés en deux catégories (coentreprises et activités conjointes) selon la nature des droits et obligations détenus par chacune des parties. Cette classification est généralement établie par la forme légale du véhicule juridique employé pour porter le projet.

La plupart des partenariats de la branche contracting correspondent à des activités conjointes de par la forme légale des structures juridiques employées, comme en France, où les parties ont généralement recours à la société en participation (SEP) pour contractualiser leurs activités de travaux en partenariat.

Dans quelques cas de figure, lorsque les faits et circonstances démontrent que les activités d'une entreprise ont été conçues dans l'objectif de fournir une production aux parties, la nature d'activité conjointe est avérée même lorsque la forme légale du véhicule juridique n'établit pas de transparence entre le patrimoine des coparticipants et celui du partenariat. En effet, cela indique que les parties ont droit, en substance, à la quasi-totalité des avantages économiques associés aux actifs de l'entreprise et qu'elles en régleront les passifs. Au sein du Groupe, cela concerne notamment certains postes d'enrobage détenus par Eurovia destinés à ses activités de construction et de rénovation d'infrastructures routières.

Les partenariats français de co-promotion immobilière contractualisés sous la forme de SCCV (société civile de construction vente) correspondent à des coentreprises selon la norme IFRS 11 et sont consolidés selon la méthode de la mise en équivalence. Au sein du Groupe, ces partenariats sont principalement employés chez VINCI Immobilier.

Les entreprises associées sont des entités sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable. Elles sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence conformément aux dispositions de la norme IAS 28. L'influence notable est présumée lorsque la participation du Groupe est supérieure ou égale à 20 %. Elle peut néanmoins être avérée dans des cas de pourcentages de détention inférieurs, notamment lorsque le Groupe est représenté au Conseil d'administration ou dans tout organe de gouvernance équivalent, participant ainsi à l'élaboration des politiques opérationnelles et financières de l'entité ainsi qu'à ses orientations stratégiques. Cela concerne notamment les participations détenues par le Groupe dans Aéroports de Paris (ADP) et CFE.

Le périmètre de consolidation du Groupe n'inclut pas de filiales comprenant d'intérêts minoritaires matériels, ni de coentreprises ou entreprises associées individuellement significatives. Cette appréciation est fondée sur l'incidence de ces intérêts sur la position financière, la performance financière et les flux de trésorerie du Groupe. VINCI ne détient pas non plus d'intérêt dans des entités structurées telles que définies par la norme IFRS 12.

Les comptes consolidés de VINCI regroupent les états financiers des sociétés dont le chiffre d'affaires est supérieur à 2 millions d'euros, ainsi que ceux des entités de chiffre d'affaires inférieur lorsque leur impact est significatif sur d'autres agrégats.

Évolution du périmètre de consolidation

(en nombre de sociétés)	30/06/2015			30/06/2014			31/12/2014		
	Total	France	International	Total	France	International	Total	France	International
Filiales en intégration globale	1 847	1 122	725	1 799	1 127	672	1 853	1 124	729
Coentreprises ^(*)	174	106	68	116	39	77	180	112	68
Entreprises associées ^(*)	46	24	22	45	24	21	46	24	22
Total	2 067	1 252	815	1 960	1 190	770	2 079	1 260	819

(*) Entités consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Les principaux mouvements de la période relatifs aux acquisitions ou à la création de sociétés de projets portant de nouveaux contrats de concession sont présentés en note C. Développement des concessions et acquisitions, cessions d'entreprises.

Les autres mouvements de la période sont essentiellement liés à des restructurations juridiques au sein du périmètre du Groupe.

2.2 Opérations intra-groupe

Les opérations et transactions réciproques d'actifs et de passifs, de produits et de charges entre entreprises intégrées globalement, sont éliminées en totalité dans les comptes consolidés.

Lorsqu'une entité du Groupe, consolidée selon la méthode de l'intégration globale, réalise une transaction avec une coentreprise ou une entreprise associée consolidée selon la méthode de la mise en équivalence, les profits et pertes résultant de cette transaction ne sont comptabilisés dans les comptes consolidés du Groupe qu'à hauteur des intérêts détenus par les tiers dans la coentreprise ou l'entreprise associée.

2.3 Conversion des états financiers des sociétés et des établissements étrangers

Dans la plupart des cas, la monnaie fonctionnelle des sociétés et établissements correspond à la monnaie du pays concerné.

Les états financiers des sociétés étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe sont convertis au cours de clôture pour les éléments de bilan et au cours moyen de la période pour les éléments du compte de résultat. Les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en autres éléments du résultat global. Les goodwill relatifs aux sociétés étrangères font partie des actifs acquis et, à ce titre, sont libellés dans la monnaie fonctionnelle de la société et convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

2.4 Opérations en monnaies étrangères

Les opérations en monnaies étrangères sont converties en euros au cours de change en vigueur à la date d'opération. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros au cours de change à la date de clôture de la période. Les pertes et gains de change liés sont reconnus en résultat.

Les pertes et gains de change sur les emprunts libellés en monnaies étrangères ou sur les instruments dérivés de change qualifiés en couverture d'investissement net dans les filiales étrangères sont enregistrés en écarts de conversion en capitaux propres.

2.5 Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises intervenus à compter du 1^{er} janvier 2010 sont comptabilisés conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 révisée qui a été appliquée de façon prospective.

En application de cette norme révisée, le coût d'acquisition correspond à la juste valeur, à la date de l'échange, des actifs remis, des passifs encourus et/ou des instruments de capitaux propres émis en contrepartie du contrôle de l'entité acquise. Les ajustements de prix éventuels sont inclus dans le coût du regroupement d'entreprises et sont évalués à leur juste valeur à chaque arrêté. À compter de la date d'acquisition, toute variation ultérieure de cette juste valeur résultant d'événements postérieurs à la prise de contrôle est constatée en résultat.

Les coûts directement attribuables à l'acquisition tels que les honoraires de *due diligence* et les autres honoraires associés sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus. Ils sont présentés au sein du poste « effets de périmètre et résultat de cession sur titres » du compte de résultat.

Les intérêts minoritaires de l'entreprise acquise, lorsqu'ils confèrent à leurs porteurs des droits de propriété actuels dans l'entité (droits de vote, participation aux résultats) ainsi qu'un droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation, sont comptabilisés soit à leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise, soit à leur juste valeur. Cette option est appliquée au cas par cas pour chaque acquisition.

À la date de prise de contrôle, le coût d'acquisition est affecté en comptabilisant les actifs identifiables acquis et les passifs repris de l'entreprise à leur juste valeur à cette date, à l'exception des actifs et passifs d'impôt ou des avantages du personnel qui sont évalués selon leur norme de référence (respectivement IAS 12 et IAS 19), ainsi que des groupes d'actifs classés comme détenus en vue de leur vente qui sont comptabilisés, selon IFRS 5, à leur juste valeur diminuée du coût de la vente. La différence positive entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis constitue le goodwill. Le cas échéant, ce dernier peut inclure une quote-part de la juste valeur des intérêts minoritaires lorsque l'option pour la méthode du goodwill complet est retenue.

Le Groupe dispose d'un délai de 12 mois, à compter de la date de prise de contrôle, pour finaliser la comptabilisation des opérations relatives aux sociétés acquises.

Dans le cas d'un regroupement réalisé par étapes, la participation antérieurement détenue dans l'entreprise acquise est évaluée à la juste valeur à la date de prise de contrôle. L'éventuel profit ou perte qui en résulte est comptabilisé en résultat.

2.6 Transactions entre actionnaires, acquisitions et cessions d'intérêts minoritaires postérieures à la prise de contrôle

Conformément à la norme IFRS 10, les acquisitions ou cessions d'intérêts minoritaires, sans impact sur le contrôle, sont considérées comme des transactions avec les actionnaires du Groupe. La différence entre le prix payé pour augmenter le pourcentage d'intérêts dans une entité déjà contrôlée et la quote-part complémentaire de capitaux propres ainsi acquise est enregistrée en capitaux propres part du Groupe. De la même manière, une baisse du pourcentage d'intérêts du Groupe dans une entité restant contrôlée est traitée comptablement comme une transaction entre actionnaires, sans impact sur le résultat. Les frais d'honoraires et autres coûts liés aux acquisitions et cessions d'intérêts minoritaires sans impact sur le contrôle, ainsi que les éventuels effets fiscaux associés sont enregistrés en capitaux propres. Les flux de trésorerie liés aux transactions entre actionnaires sont présentés en flux de trésorerie liés aux opérations de financement dans le tableau des flux de trésorerie consolidés.

3. Règles et méthodes d'évaluation

3.1 Recours à des estimations

L'établissement des états financiers selon les normes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers.

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Les comptes consolidés semestriels de la période ont été établis par référence à l'environnement immédiat, notamment pour les estimations concernant les éléments suivants :

- évaluation du résultat à l'avancement des contrats de construction ;
- évaluations retenues pour les tests de perte de valeur ;
- valorisation des paiements en actions (charge IFRS 2) ;
- évaluation des engagements de retraite ;
- évaluation des provisions ;
- détermination des taux d'actualisation retenus pour mettre en œuvre les tests de dépréciation d'actifs (IAS 36) et pour actualiser les provisions (IAS 37) et les engagements liés aux avantages du personnel (IAS 19) ;
- valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur ;
- évaluation de la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis lors de regroupements d'entreprises.

3.2 Évaluation de la juste valeur

Le Groupe a principalement recours à la juste valeur pour l'évaluation, sur une base récurrente au bilan, des instruments dérivés, de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des actifs financiers disponibles à la vente, des actifs financiers de gestion de trésorerie et les actifs et passifs identifiables acquis lors de regroupements d'entreprises. Les justes valeurs des autres instruments financiers (instruments de dette et prêts et créances au coût amorti notamment) sont communiquées en annexe en note F.18 Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers par catégorie comptable.

La juste valeur correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale. Elle est constatée sur le marché principal de l'actif ou du passif (ou le plus avantageux en cas d'absence de marché principal), c'est-à-dire celui qui offre le plus grand volume et le meilleur niveau d'activité. La juste valeur des instruments financiers dérivés intègre une évaluation du « risque de contrepartie » pour les instruments dérivés actifs et du « risque de crédit propre » pour les instruments dérivés passifs.

Pour déterminer ces justes valeurs, le Groupe utilise les méthodes d'évaluation suivantes :

- approches de marché, fondées sur des prix ou transactions de marché observables ;
- approches par le revenu, qui convertissent la somme de flux de trésorerie futurs en un montant unique actualisé ;
- approches par les coûts, qui prennent en considération l'obsolescence physique, technologique et économique de l'actif évalué.

Les justes valeurs sont hiérarchisées selon trois niveaux :

- niveau 1 : prix cotés sur un marché actif. Les valeurs mobilières de placement et certains actifs financiers disponibles à la vente et emprunts obligataires cotés sont valorisés ainsi.
- niveau 2 : modèle interne avec des paramètres observables à partir de techniques de valorisation interne : ces techniques font appel aux méthodes de calcul mathématique usuelles intégrant des données observables sur les marchés (cours à terme, courbes de taux...). Le calcul de la juste valeur de la plupart des instruments financiers dérivés (swaps, caps, floors...) négociés de gré à gré est opéré sur la base de modèles internes communément utilisés par les intervenants pour évaluer ces instruments financiers.

Les valorisations d'instruments dérivés calculées en interne font l'objet à chaque trimestre de contrôles de cohérence avec celles transmises par les contreparties.

- niveau 3 : modèle interne avec paramètres non observables : ce modèle s'applique notamment aux relations clients et aux contrats acquis lors de regroupements d'entreprises ainsi qu'aux titres de participation non cotés, lesquels sont valorisés à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction, en l'absence de marché actif.

3.3 Règles et méthodes d'évaluation spécifiques appliquées par le Groupe dans le cadre des arrêtés intermédiaires

3.3.1 Évaluation de la charge d'impôt

La charge d'impôt du premier semestre est déterminée en appliquant au résultat avant impôt le taux d'impôt effectif de l'ensemble du Groupe estimé pour l'exercice 2015 (y compris impôts différés). Ce taux est, le cas échéant, ajusté des incidences fiscales liées aux éléments à caractère inhabituel de la période.

3.3.2 Engagements de retraite

Il n'est pas effectué de nouveau calcul actuariel complet à la clôture des comptes consolidés semestriels résumés. La charge du semestre au titre des engagements de retraite est égale à la moitié de la charge calculée au titre de 2015 sur la base des hypothèses actuarielles du 31 décembre 2014. Les impacts liés aux variations d'hypothèses sur les avantages postérieurs à l'emploi intervenues sur le 1^{er} semestre 2015 (taux d'actualisation et taux d'inflation à long terme) sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

4. Changement de méthode comptable : application d'IFRIC 21 « Droits ou taxes »

L'interprétation IFRIC 21 « Droits ou taxes » précise les modalités de reconnaissance, au passif du bilan consolidé, des impôts et taxes entrant dans le champ d'application de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ». Elle précise notamment les rythmes de comptabilisation qu'il convient d'appliquer à ces prélèvements et se fonde généralement pour cela sur leur fait générateur légal. En revanche, l'interprétation IFRIC 21 ne traite pas de la contrepartie à enregistrer au titre du passif.

Au niveau du Groupe, l'application de cette interprétation s'est principalement traduite par la modification du rythme de reconnaissance de trois droits ou taxes en vigueur en France, auparavant constatées prorata temporis à chaque arrêté intermédiaire : la taxe foncière, la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S) et la redevance domaniale des sociétés concessionnaires d'autoroutes. Les deux premières taxes sont désormais intégralement comptabilisées le 1^{er} janvier au passif du bilan en contrepartie du résultat, alors que la redevance domaniale est dorénavant enregistrée dans son intégralité au 1^{er} juillet.

L'interprétation IFRIC 21 étant d'application rétrospective, les états financiers consolidés du Groupe présentés au titre du 30 juin 2014 ont été retraités selon ces nouvelles dispositions. Le retraitement se traduit par une amélioration du résultat opérationnel sur activité et du résultat net du 1^{er} semestre 2014 de respectivement 42 millions d'euros et 25 millions d'euros. Les impacts sur le bilan consolidé au 30 juin 2014 ne sont pas matériels : diminution des réserves consolidées pour un montant de 25 millions d'euros après impôts.

L'application d'IFRIC 21 n'a pas d'incidence sur le compte de résultat de l'exercice 2014. Les impacts d'IFRIC 21 sur le bilan consolidé du 31 décembre 2014 sont peu significatifs (diminution des réserves consolidées de l'ordre de 20 millions d'euros après impôts). Celui-ci n'a, en conséquence, pas été retraité.

C. Développement des concessions et acquisitions, cessions d'entreprises

1. Développement des concessions

1.1 Signature du plan de relance autoroutier en France

Le début du 1^{er} semestre 2015 a été marqué par la décision du Gouvernement français de geler l'application de la hausse des péages prévue contractuellement le 1^{er} février 2015.

Les sociétés concessionnaires se sont ainsi trouvées dans l'obligation d'engager des procédures contentieuses visant à contester la légalité de cette mesure et à demander la réparation du préjudice subi.

Les discussions engagées en novembre 2012 relatives au plan de relance autoroutier par les sociétés concessionnaires avec l'État concédant se sont toutefois poursuivies en parallèle. Elles ont abouti à la signature d'un protocole le 9 avril 2015 avec la ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie et le ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique.

Outre la mise en œuvre du plan de relance autoroutier, qui avait obtenu un avis positif de la Commission européenne le 28 octobre 2014 suite à sa notification en mai 2014, ce protocole intègre des mesures en faveur d'une meilleure transparence dont la traduction sera effective après l'adoption de la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite loi « Macron ».

Le protocole détaille par ailleurs les modalités de compensation du « gel » des tarifs de 2015 et de la hausse de la redevance domaniale intervenue en 2013.

Il stipule enfin la mise en place de dispositions visant à encadrer la rentabilité des sociétés concessionnaires, notamment au travers de mesures en faveur du financement d'investissements sur le territoire français.

Cet accord a été traduit dans des avenants aux contrats de concession des différentes sociétés concernées qui seront publiés au Journal Officiel après avis du Conseil d'État.

Cet accord n'a aucune incidence sur les comptes consolidés au 30 juin.

1.2 Concession de l'aéroport de Toulon-Hyères

VINCI Airports a été désigné par l'État français concessionnaire, pour une durée de 25 ans, de l'aéroport de Toulon-Hyères à compter du 1^{er} avril 2015. Cet aéroport, qui a accueilli en 2014 environ 550 000 passagers, dessert l'agglomération toulonnaise, le golfe de Saint-Tropez et les principales stations balnéaires du premier département touristique de France en nombre de visiteurs annuels.

La concession comprend la gestion et le développement des activités civiles de l'aéroport et la prise en charge des travaux et de l'entretien des pistes et des infrastructures communes avec la partie militaire. Des travaux initiaux de rénovation et de renforcement des infrastructures, d'un montant d'environ 17 millions d'euros, seront réalisés par plusieurs entreprises du groupe VINCI implantées dans la région.

1.3 Concession de l'aéroport international de Santiago du Chili

Le 21 avril 2015, la décision du gouvernement chilien de confier au consortium Nuevo Pudahuel la concession de l'aéroport international Arturo Merino Benítez du Chili, pour une durée de 20 ans à compter du 1^{er} octobre 2015, a été définitivement entérinée par la publication du décret d'adjudication. Le consortium est composé de VINCI Airports (40 %), Aéroports de Paris (45 %) et Astaldi (15 %).

Cet aéroport est le 6^{ème} aéroport d'Amérique du Sud avec 16,1 millions de passagers accueillis en 2014, dont près de la moitié internationaux.

La concession inclut l'exploitation et le développement de la plate-forme existante ; outre le réaménagement et l'extension du terminal actuel, elle prévoit le financement, la conception et la construction d'un nouveau terminal qui portera la capacité de l'aéroport à 30 millions de passagers, extensible au-delà de 45 millions et l'exploitation sur toute la durée de la concession de l'ensemble des infrastructures.

Les travaux de construction seront réalisés par VINCI Construction Grands Projets dans le cadre d'un groupement conception-construction avec Astaldi (50 % - 50 %).

Le projet sera réalisé à travers une société contrôlée conjointement par les membres du consortium et consolidée selon la méthode de la mise en équivalence dans les états financiers consolidés du Groupe.

2. Acquisitions et cessions d'entreprises

2.1 Acquisition de la société Orteng Engenharia e Sistemas

VINCI Energies a finalisé, le 12 mars 2015, l'acquisition de 100 % des titres de la société brésilienne Orteng Engenharia e Sistemas S.A. Cette société est spécialisée dans la conception, la réalisation et la maintenance d'équipements électriques et automatismes, principalement pour les secteurs de l'énergie, de l'industrie et des infrastructures. En 2014, elle a réalisé un chiffre d'affaires de l'ordre de 135 millions d'euros. Avec cette acquisition, VINCI Energies devient l'un des leaders des services à l'industrie, aux infrastructures d'énergie et de transport au Brésil.

Orteng Engenharia e Sistemas est consolidée selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de VINCI depuis le 12 mars 2015. Sa contribution aux états financiers consolidés du Groupe n'est pas significative au 1^{er} semestre 2015.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 révisée, VINCI procède actuellement à l'évaluation de la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis et à la détermination des impôts différés associés. Le prix d'acquisition s'est élevé à 87 millions d'euros. Le goodwill provisoire lié à l'acquisition d'Orteng Engenharia e Sistemas est évalué à 82 millions d'euros à la date de prise de contrôle.

2.2 Acquisitions et cessions des périodes antérieures

Les principales acquisitions de l'exercice 2014 ont concerné VINCI Energies (Imtech ICT et Electrix) et Soletanche Freyssinet (Freyssinet Espagne).

Pour ces sociétés, VINCI a procédé à l'évaluation de la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 révisée. Les valeurs attribuées aux actifs et passifs identifiables acquis aux dates de prise de contrôle en 2014, n'ont pas fait l'objet d'ajustements significatifs au cours du 1^{er} semestre 2015. L'allocation des prix d'acquisition d'Imtech ICT, d'Electrix et de Freyssinet Espagne s'est traduite par la reconnaissance de goodwill provisoires pour des montants de respectivement 235 millions d'euros, 88 millions d'euros et 38 millions d'euros au 30 juin 2015.

La principale cession de l'exercice 2014 a concerné la perte de contrôle de VINCI Park intervenue le 4 juin. Cette opération s'était traduite par la cession de 100 % des titres de VINCI Park à un nouvel holding Infra Foch SAS détenu à 24,7 % par VINCI Concessions. La gouvernance établie par VINCI Concessions avec les autres actionnaires d'Infra Foch Topco SAS (Ardian et Crédit Agricole Assurances) lui confère une influence notable sur le nouvel ensemble, lequel est consolidé selon la méthode de la mise en équivalence depuis le 4 juin 2014.

Ces opérations sont détaillées dans la note B. Acquisitions et cessions d'entreprises du document de référence 2014.

D. Informations sectorielles

L'information sectorielle est présentée par pôle, conformément à l'organisation et au reporting interne du Groupe.

Le Groupe est organisé en deux grandes branches, la branche concessions et la branche contracting, chaque branche est elle-même divisée en pôles :

Branche concessions

- VINCI Autoroutes : concessions autoroutières en France (ASF, Escota, Cofiroute et Arcour).
- VINCI Airports : concessions de plates-formes aéroportuaires au Portugal, en France et au Cambodge.
- Autres concessions : VINCI Highways (infrastructures routières à l'international), VINCI Railways (infrastructures ferroviaires), VINCI Stadium et VINCI Park (stationnement).

Branche contracting

- VINCI Energies : ingénierie et travaux électriques, technologies de l'information et de la communication, génie climatique, isolation, protection contre l'incendie, facility management.
- Eurovia : construction et maintenance d'infrastructures routières, autoroutières et ferroviaires, travaux d'aménagement urbain, travaux pour l'environnement, production de matériaux, travaux de démolition, recyclage, fabrication et installation de produits de signalisation.
- VINCI Construction : conception et construction d'ouvrages de bâtiment et de génie civil, travaux hydrauliques, fondations, traitement des sols et génie civil spécialisé.

VINCI Immobilier, en charge des activités de promotion immobilière (immobilier résidentiel, immobilier d'entreprise), est directement rattaché au holding VINCI.

1. Chiffre d'affaires

1.1 Répartition du chiffre d'affaires par pôle

<i>(en millions d'euros)</i>	1 ^{er} semestre 2015	1 ^{er} semestre 2014	Variation 1 ^{er} semestre 2015/2014	Exercice 2014
Concessions	2 699	2 853	(5,4 %)	5 823
VINCI Autoroutes ^(*)	2 258	2 194	3,0 %	4 743
VINCI Airports	384	340	12,7 %	717
VINCI Park ^(**)	-	259	(100,0 %)	259
Autres concessions ^(*)	57	60	(6,2 %)	104
Contracting	15 244	15 620	(2,4 %)	32 916
VINCI Energies	4 795	4 356	10,1 %	9 309
Eurovia	3 445	3 641	(5,4 %)	8 188
VINCI Construction	7 005	7 622	(8,1 %)	15 419
VINCI Immobilier	261	281	(7,2 %)	587
Éliminations intra-groupe	(324)	(290)	11,6 %	(623)
Chiffre d'affaires^(***)	17 880	18 464	(3,2 %)	38 703
<i>Chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires</i>	<i>252</i>	<i>153</i>	<i>64,6 %</i>	<i>340</i>
<i>Chiffre d'affaires total</i>	<i>18 132</i>	<i>18 617</i>	<i>(2,6 %)</i>	<i>39 043</i>

NB : une analyse de l'évolution du chiffre d'affaires à structure comparable est présentée en §2 du rapport semestriel d'activité.

(*) Données 2014 retraitées suite au transfert des entités « Cofiroute Participations et ses filiales » de VINCI Autoroutes à VINCI Concessions.

(**) Consolidé selon la méthode de l'intégration globale jusqu'au 4 juin 2014.

(***) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

1.2 Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2015	%	1 ^{er} semestre 2014	%	Exercice 2014	%
France	10 621	59,4 %	11 687	63,3 %	23 936	61,8 %
Royaume-Uni	1 331	7,4 %	1 269	6,9 %	2 524	6,5 %
Allemagne	1 150	6,4 %	1 047	5,7 %	2 505	6,5 %
Europe centrale et orientale ^(*)	708	4,0 %	698	3,8 %	1 757	4,5 %
Autres pays d'Europe	1 257	7,0 %	1 172	6,3 %	2 459	6,4 %
Europe^(**)	15 067	84,3 %	15 873	86,0 %	33 181	85,7 %
dont Union européenne	14 728	82,4 %	15 498	83,9 %	32 389	83,7 %
Amérique du Nord	609	3,4 %	522	2,8 %	1 283	3,3 %
Amérique centrale et du Sud	455	2,5 %	257	1,4 %	605	1,6 %
Afrique	671	3,8 %	924	5,0 %	1 718	4,4 %
Russie, Asie-Pacifique et Moyen-Orient	1 078	6,0 %	888	4,8 %	1 916	5,0 %
International hors Europe	2 813	15,7 %	2 591	14,0 %	5 522	14,3 %
International hors France	7 259	40,6 %	6 777	36,7 %	14 767	38,2 %
Chiffre d'affaires^(***)	17 880	100,0 %	18 464	100,0 %	38 703	100,0 %

NB : une analyse de l'évolution du chiffre d'affaires à structure comparable est présentée en §2 du rapport semestriel d'activité.

(*) Albanie, Biélorussie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Macédoine, Moldavie, Monténégro, Pologne, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie et Ukraine.

(**) Dont zone euro : 12 648 millions d'euros au 1^{er} semestre 2015, 13 450 millions d'euros au 1^{er} semestre 2014 et 28 023 millions d'euros pour l'exercice 2014.

(***) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

Le chiffre d'affaires réalisé à l'international s'établit à 7 259 millions d'euros au 1^{er} semestre 2015, en progression de 7,1 % par rapport au 1^{er} semestre 2014. Il représente 40,6 % du chiffre d'affaires⁽¹⁾ (36,7 % au 1^{er} semestre 2014).

Dans la branche contracting, la part de chiffre d'affaires réalisée à l'international s'élève à 45,4 % au 1^{er} semestre 2015 (41,0 % au 1^{er} semestre 2014).

(1) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

2. Autres informations sectorielles

2.1 Informations sectorielles par pôle de métier

Les données ci-dessous sont présentées aux bornes de la branche concessions et de chaque pôle de la branche contracting, avant élimination à leur niveau des opérations réalisées avec les autres pôles.

1^{er} semestre 2015

<i>(en millions d'euros)</i>	Concessions	Contracting			Total	VINCI	Éliminations	Total
		VINCI Energies	Eurovia	VINCI Construction		Immobilier et holdings		
Compte de résultat								
Chiffre d'affaires ^(*)	2 699	4 795	3 445	7 005	15 244	261	(324)	17 880
Chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires	350	-	-	-	-	-	(98) ^(**)	252
Chiffre d'affaires total	3 049	4 795	3 445	7 005	15 244	261	(422)	18 132
Résultat opérationnel sur activité	1 186	260	(48)	103	315	39		1 540
% du chiffre d'affaires ^(*)	44,0 %	5,4 %	(1,4 %)	1,5 %	2,1 %			8,6%
Résultat opérationnel courant	1 216	251	(47)	123	327	43		1 586
Résultat opérationnel	1 216	251	(54)	121	318	43		1 577
Tableau des flux de trésorerie								
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	1 879	279	35	243	557	34		2 471
% du chiffre d'affaires ^(*)	69,6 %	5,8 %	1,0 %	3,5 %	3,7 %			13,8%
Dotations aux amortissements	703	54	109	173	337	2		1 041
Dotations (reprises) aux provisions et dépréciations (nettes)	(5)	(1)	(23)	(7)	(32)	-		(37)
Investissements opérationnels (nets de cessions)	(14)	(39)	(80)	(141)	(259)	(1)		(273)
Cash-flow opérationnel	1 033	(87)	(246)	(299)	(633)	243		643
Investissements de développement (concessions et PPP)	(385)	1	(7)	(5)	(11)	-		(396)
Cash-flow libre (après investissements)	648	(86)	(254)	(304)	(644)	243		247
Bilan								
Capitaux engagés	26 325	2 946	1 262	423	4 631	246		31 202
dont participations dans les sociétés mises en équivalence	858	10	109	322	441	41		1 340
Excédent (endettement) financier net	(19 777)	(630)	(117)	1 382	635	5 267		(13 875)

(*) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

(**) Chiffre d'affaires intra-groupe réalisé par la branche contracting pour le compte des sociétés concessionnaires du Groupe.

1^{er} semestre 2014

<i>(en millions d'euros)</i>	Contracting					VINCI	Éliminations	Total
	Concessions	VINCI Energies	Eurovia	VINCI Construction	Total	Immobilier et holdings		
Compte de résultat								
Chiffre d'affaires ^(*)	2 853	4 356	3 641	7 622	15 620	281	(290)	18 464
Chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires	245						(91) ^(***)	153
Chiffre d'affaires total	3 098	4 356	3 641	7 622	15 620	281	(382)	18 617
Résultat opérationnel sur activité ^(**)	1 196	230	(52)	191	368	18		1 582
% du chiffre d'affaires ^(*)	41,9 %	5,3 %	(1,4 %)	2,5 %	2,4 %			8,6 %
Résultat opérationnel courant ^(**)	1 184	219	(54)	202	367	26		1 577
Résultat opérationnel ^(**)	1 906	223	(106)	130	247	27		2 180
Tableau des flux de trésorerie								
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts ^(**)	1 839	241	45	291	577	13		2 429
% du chiffre d'affaires ^(*)	64,5 %	5,5 %	1,2 %	3,8 %	3,7 %			13,2 %
Dotations aux amortissements	685	48	114	167	329	1		1 015
Dotations (reprises) aux provisions et dépréciations (nettes)	8	1	62	41	104	6		117
Investissements opérationnels (nets de cessions)	(26)	(43)	(80)	(127)	(250)	1		(275)
Cash-flow opérationnel	1 068	(190)	(386)	(599)	(1 175)	18		(89)
Investissements de développement (concessions et PPP)	(385)	1	(1)	5	5	-		(380)
Cash-flow libre (après investissements)	682	(188)	(387)	(595)	(1 169)	18		(469)
Bilan								
Capitaux engagés	26 707	2 615	1 482	339	4 437	303		31 447
dont participations dans les sociétés mises en équivalence	826	8	104	317	429	49		1 304
Excédent (endettement) financier net	(19 492)	(396)	(403)	1 330	531	4 076		(14 885)

(*) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

(**) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application d'IFRIC 21 « Droits ou taxes » et décrit en note B.4.

(***) Chiffre d'affaires intra-groupe réalisé par la branche contracting pour le compte des sociétés concessionnaires du Groupe.

Exercice 2014

<i>(en millions d'euros)</i>	Contracting					VINCI Immobilier et holdings	Éliminations	Total
	Concessions	VINCI Energies	Eurovia	VINCI Construction	Total			
Compte de résultat								
Chiffre d'affaires ^(*)	5 823	9 309	8 188	15 419	32 916	587	(623)	38 703
Chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires	584	-	-	-	-	-	(244) ^(**)	340
Chiffre d'affaires total	6 408	9 309	8 188	15 419	32 916	587	(867)	39 043
Résultat opérationnel sur activité	2 428	519	249	380	1 148	66		3 642
<i>% du chiffre d'affaires ^(*)</i>	<i>41,7 %</i>	<i>5,6 %</i>	<i>3,0 %</i>	<i>2,5 %</i>	<i>3,5 %</i>			<i>9,4 %</i>
Résultat opérationnel courant	2 434	492	244	383	1 118	84		3 637
Résultat opérationnel	3 159	487	166	319	973	112		4 243
Tableau des flux de trésorerie								
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	3 823	562	437	625	1 624	115		5 561
<i>% du chiffre d'affaires ^(*)</i>	<i>65,6 %</i>	<i>6,0 %</i>	<i>5,3 %</i>	<i>4,1 %</i>	<i>4,9 %</i>			<i>14,4 %</i>
<i>Dotations aux amortissements</i>	<i>1 408</i>	<i>101</i>	<i>235</i>	<i>345</i>	<i>680</i>	<i>3</i>		<i>2 091</i>
<i>Dotations (reprises) aux provisions et dépréciations (nettes)</i>	<i>42</i>	<i>29</i>	<i>97</i>	<i>75</i>	<i>201</i>	<i>1</i>		<i>244</i>
Investissements opérationnels (nets de cessions)	(62)	(99)	(176)	(300)	(576)	1		(637)
Cash-flow opérationnel	2 403	319	200	(120)	398	195		2 997
Investissements de développement (concessions et PPP)	(806)	2	(1)	6	6	-		(799)
Cash-flow libre (après investissements)	1 597	321	199	(115)	405	195		2 197
Bilan								
Capitaux engagés	26 474	2 593	1 075	17	3 685	409		30 568
<i>dont participations dans les sociétés mises en équivalence</i>	<i>845</i>	<i>10</i>	<i>102</i>	<i>312</i>	<i>424</i>	<i>40</i>		<i>1 309</i>
Excédent (endettement) financier net	(19 920)	(264)	133	1 736	1 606	5 033		(13 281)

(*) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

(**) Chiffre d'affaires intra-groupe réalisé par la branche contracting pour le compte des sociétés concessionnaires du Groupe.

2.2 Informations sectorielles de la branche concessions

1^{er} semestre 2015

<i>(en millions d'euros)</i>	Concessions					Total
	VINCI Autoroutes	<i>dont</i> Groupe ASF Cofiroute		VINCI Airports	Autres concessions	
Compte de résultat						
Chiffre d'affaires ^(*)	2 258	1 626	608	384	57	2 699
Chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires	256	222	34	63	31	350
Chiffre d'affaires total	2 514	1 848	642	447	88	3 049
Résultat opérationnel sur activité	1 071	721	335	138	(22)	1 186
<i>% du chiffre d'affaires ^(*)</i>	<i>47,4 %</i>	<i>44,4 %</i>	<i>55,1 %</i>	<i>35,9 %</i>	<i>(38,8 %)</i>	<i>44,0 %</i>
Résultat opérationnel courant	1 068	720	334	151	(3)	1 216
Résultat opérationnel	1 068	720	334	151	(3)	1 216
Tableau des flux de trésorerie						
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	1 679	1 195	465	198	3	1 879
<i>% du chiffre d'affaires ^(*)</i>	<i>74,3 %</i>	<i>73,5 %</i>	<i>76,5 %</i>	<i>51,7 %</i>	<i>4,6 %</i>	<i>69,6 %</i>
<i>Dotations aux amortissements</i>	<i>635</i>	<i>499</i>	<i>132</i>	<i>63</i>	<i>5</i>	<i>703</i>
<i>Dotations (reprises) aux provisions et dépréciations (nettes)</i>	<i>(10)</i>	<i>(13)</i>	<i>3</i>	<i>1</i>	<i>4</i>	<i>(5)</i>
Investissements opérationnels (nets de cessions)	(5)	(4)	-	(5)	(4)	(14)
Cash-flow opérationnel	932	725	280	136	(35)	1 033
Investissements de développement (concessions et PPP)	(307)	(246)	(61)	(53)	(25)	(385)
Cash-flow libre (après investissements)	625	479	220	83	(60)	648
Bilan						
Capitaux engagés	22 001	16 353	4 969	3 614	711	26 325
<i>dont participations dans les sociétés mises en équivalence</i>	<i>3</i>	<i>3</i>	<i>-</i>	<i>679</i>	<i>176</i>	<i>858</i>
Excédent (endettement) financier net	(16 737)	(10 729)	(2 129)	(2 901)	(139)	(19 777)

() Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.*

1^{er} semestre 2014

<i>(en millions d'euros)</i>	Concessions					Total
	VINCI Autoroutes ⁽⁴⁾	<i>dont</i>		VINCI Airports	Autres concessions ⁽³⁾⁽⁴⁾	
		Groupe ASF	Cofiroute			
Compte de résultat						
Chiffre d'affaires ⁽¹⁾	2 194	1 582	588	340	319	2 853
Chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires	190	145	44	23	32	245
Chiffre d'affaires total	2 383	1 727	631	363	351	3 098
Résultat opérationnel sur activité ⁽²⁾	994	671	312	112	90	1 196
<i>% du chiffre d'affaires ⁽²⁾</i>	<i>45,3 %</i>	<i>42,4 %</i>	<i>53,2 %</i>	<i>32,8 %</i>	<i>28,3 %</i>	<i>41,9 %</i>
Résultat opérationnel courant ⁽²⁾	991	670	311	120	72	1 184
Résultat opérationnel ⁽²⁾	991	670	311	120	795	1 906
Tableau des flux de trésorerie						
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts ⁽²⁾	1 612	1 156	441	149	78	1 839
<i>% du chiffre d'affaires ⁽²⁾</i>	<i>73,5 %</i>	<i>73,1 %</i>	<i>75,1 %</i>	<i>43,9 %</i>	<i>24,3 %</i>	<i>64,5 %</i>
<i>Dotations aux amortissements</i>	630	493	132	41	14	685
<i>Dotations (reprises) aux provisions et dépréciations (nettes)</i>	7	4	3	-	-	8
Investissements opérationnels (nets de cessions)	(6)	(5)	-	(3)	(17)	(26)
Cash-flow opérationnel	917	680	258	85	66	1 068
Investissements de développement (concessions et PPP)	(322)	(257)	(64)	(31)	(33)	(385)
Cash-flow libre (après investissements)	596	424	194	54	33	682
Bilan						
Capitaux engagés	22 554	16 764	5 142	3 572	581	26 707
<i>dont participations dans les sociétés mises en équivalence</i>	8	8	-	642	177	826
Excédent (endettement) financier net	(17 609)	(11 043)	(2 645)	(2 894)	1 011	(19 492)

(1) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

(2) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application d'IFRIC 21 « Droits ou taxes » et décrit en note B.4.

(3) Y compris VINCI Park, consolidé selon la méthode de l'intégration globale jusqu'au 4 juin 2014.

(4) Données 2014 retraitées suite au transfert des entités « Cofiroute Participations et ses filiales » de VINCI Autoroutes à VINCI Concessions.

Exercice 2014

(en millions d'euros)	Concessions					Total
	VINCI Autoroutes ⁽³⁾	dont		VINCI Airports	Autres concessions ⁽²⁾⁽³⁾	
		Groupe ASF	Cofiroute			
Compte de résultat						
Chiffre d'affaires ⁽¹⁾	4 743	3 418	1 272	717	363	5 823
Chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires	471	369	100	48	66	584
Chiffre d'affaires total	5 214	3 786	1 372	765	428	6 408
Résultat opérationnel sur activité	2 148	1 453	669	231	48	2 428
% du chiffre d'affaires ⁽²⁾	45,3 %	42,5 %	52,6 %	32,2 %	13,3 %	41,7 %
Résultat opérationnel courant	2 136	1 443	667	254	44	2 434
Résultat opérationnel	2 136	1 443	667	253	769	3 159
Tableau des flux de trésorerie						
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	3 389	2 427	926	342	92	3 823
% du chiffre d'affaires ⁽²⁾	71,4 %	71,0 %	72,8 %	47,7 %	25,3 %	65,6 %
Dotations aux amortissements	1 266	993	264	122	20	1 408
Dotations (reprises) aux provisions et dépréciations (nettes)	19	9	10	(2)	26	42
Investissements opérationnels (nets de cessions)	(12)	(8)	(1)	(28)	(22)	(62)
Cash-flow opérationnel	2 151	1 575	611	182	70	2 403
Investissements de développement (concessions et PPP)	(684)	(553)	(130)	(59)	(63)	(806)
Cash-flow libre (après investissements)	1 467	1 022	481	124	7	1 597
Bilan						
Capitaux engagés	22 270	16 575	5 060	3 578	626	26 474
dont participations dans les sociétés mises en équivalence	3	3	-	661	181	845
Excédent (endettement) financier net	(16 812)	(10 754)	(2 379)	(2 967)	(141)	(19 920)

(1) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

(2) Y compris VINCI Park, consolidé selon la méthode de l'intégration globale jusqu'au 4 juin 2014.

(3) Données 2014 retraitées suite au transfert des entités « Cofiroute Participations et ses filiales » de VINCI Autoroutes à VINCI Concessions.

3. Réconciliation des capitaux engagés avec les états financiers

Les capitaux engagés correspondent aux actifs non courants diminués du besoin en fonds de roulement, y compris provisions courantes (voir note F.16 Besoin en fonds de roulement et provisions courantes) et de l'impôt exigible.

<i>(en millions d'euros)</i>	Note	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014
Capitaux engagés - actifs				
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	8	23 892	24 705	24 141
- Impôts différés sur écarts d'évaluation liés aux regroupements d'entreprises		(1 749)	(1 851)	(1 801)
Goodwill brut	9	7 357	6 804	7 224
Autres immobilisations incorporelles		401	394	413
Immobilisations corporelles	10	4 225	4 026	4 316
Participations dans les sociétés mises en équivalence	11	1 340	1 304	1 309
Autres actifs financiers non courants	12	1 798	1 583	1 827
- Prêts et créances collatéralisés (à plus d'un an)		(2)	(2)	(2)
- Dérivés actifs non courants	12	(809)	(754)	(897)
Stocks et travaux en cours		973	1 014	932
Clients et autres débiteurs		11 127	11 706	10 960
Autres actifs courants d'exploitation		4 685	4 389	4 568
Autres actifs courants hors exploitation		40	48	39
Actifs d'impôt exigible		206	255	226
Capitaux engagés - passifs				
Provisions courantes	16	(3 767)	(3 636)	(3 844)
Fournisseurs		(7 348)	(7 431)	(7 620)
Autres passifs courants d'exploitation		(10 716)	(10 643)	(10 769)
Autres passifs courants hors exploitation		(278)	(318)	(286)
Passifs d'impôt exigible		(174)	(144)	(168)
Total capitaux engagés		31 202	31 447	30 568

E. Notes relatives au compte de résultat

4. Résultat opérationnel

<i>(en millions d'euros)</i>	1 ^{er} semestre 2015	1 ^{er} semestre 2014 ^(*)	Exercice 2014
Chiffre d'affaires^(**)	17 880	18 464	38 703
Chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires	252	153	340
Chiffre d'affaires total	18 132	18 617	39 043
Produits des activités annexes	86	79	151
Achats consommés	(4 108)	(4 092)	(8 581)
Services extérieurs	(2 108)	(2 409)	(5 057)
Personnel intérimaire	(461)	(491)	(1 011)
Sous-traitance (y compris charges de construction des sociétés concessionnaires)	(3 883)	(3 968)	(8 366)
Impôts et taxes	(474)	(485)	(1 090)
Charges de personnel	(4 759)	(4 671)	(9 260)
Autres produits et charges opérationnels sur activité	39	16	79
Dotations aux amortissements	(1 041)	(1 015)	(2 091)
Dotations nettes aux provisions	118	-	(177)
Charges opérationnelles	(16 678)	(17 114)	(35 552)
Résultat opérationnel sur activité	1 540	1 582	3 642
<i>% du chiffre d'affaires^(**)</i>	<i>8,6 %</i>	<i>8,6 %</i>	<i>9,4 %</i>
Paiements en actions (IFRS 2)	(36)	(42)	(102)
Résultat des sociétés mises en équivalence	49	24	66
Autres éléments opérationnels courants	33	13	30
Résultat opérationnel courant	1 586	1 577	3 637
Pertes de valeur des goodwill	-	(121)	(134)
Effets de périmètre et résultats de cession sur titres	(8)	724	743
Autres éléments opérationnels non courants	-	-	(3)
<i>Total éléments opérationnels non courants</i>	<i>(9)</i>	<i>603</i>	<i>607</i>
Résultat opérationnel	1 577	2 180	4 243

(*) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application d'IFRIC 21 « Droits ou taxes » et décrit en note B.4.

(**) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

Le **résultat opérationnel sur activité** correspond à la mesure de la performance opérationnelle des filiales du Groupe consolidées selon la méthode de l'intégration globale, avant prise en compte des charges associées aux paiements en actions (IFRS 2). Il exclut également la quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence et les autres éléments opérationnels courants et non courants.

Le **résultat opérationnel courant** est destiné à présenter le niveau de performance opérationnelle récurrent du Groupe hors incidence des opérations et événements non courants de la période. Il est obtenu en ajoutant au résultat opérationnel sur activité les impacts associés aux paiements en actions (IFRS 2), le résultat des sociétés mises en équivalence et les autres produits et charges courants.

Les pertes de valeur de goodwill ainsi que les autres éléments opérationnels non courants significatifs, comprenant notamment les plus ou moins-values de cession de titres ainsi que les impacts des réévaluations à la juste valeur des quotes-parts détenues lors de changements de nature du contrôle exercé, sont comptabilisés en **résultat opérationnel**. Celui-ci est donc obtenu en ajoutant au résultat opérationnel courant les charges et produits ainsi considérés comme non courants.

Au 30 juin 2015, le Groupe n'a pas comptabilisé d'élément non courant significatif.

Au 31 décembre 2014, les principaux éléments non courants étaient les suivants :

- effets de périmètre et résultats de cession sur titres pour 743 millions d'euros intégrant la plus-value avant impôts générée par l'opération d'ouverture du capital de VINCI Park ;
- pertes de valeur de goodwill pour 134 millions d'euros portant essentiellement sur VINCI Construction UK et NAPC, filiale d'Eurovia en Inde.

5. Charges et produits financiers

<i>(en millions d'euros)</i>	1 ^{er} semestre 2015	1 ^{er} semestre 2014	Exercice 2014
Coût de l'endettement financier brut	(303)	(340)	(666)
Produits financiers des placements de trésorerie	26	36	49
Coût de l'endettement financier net	(277)	(304)	(616)
Coûts d'emprunts immobilisés	11	8	17
Coûts d'actualisation	(28)	(32)	(80)
Résultat de change	13	-	2
Autres produits et charges financiers	(4)	(23)	(61)

Au 1^{er} semestre 2015, le coût de l'endettement financier net s'élève à 277 millions d'euros, en diminution de 27 millions d'euros par rapport au 1^{er} semestre 2014 (304 millions d'euros). Cette baisse s'explique principalement par :

- la baisse du taux moyen suite aux refinancements obligataires réalisés courant 2014 à des conditions plus favorables et à l'impact de la baisse des taux sur la part de la dette à taux variables ;
- la diminution de l'encours moyen des dettes à long terme.

Les autres produits et charges financiers intègrent les coûts d'emprunts incorporés au coût des immobilisations en cours de construction qui s'élèvent à 11 millions d'euros au 1^{er} semestre 2015 (dont 10 millions d'euros pour le groupe ASF), à comparer à 8 millions d'euros au 1^{er} semestre 2014 (dont 7 millions d'euros pour le groupe ASF).

Ils comprennent également les coûts d'actualisation des actifs et passifs significatifs à plus d'un an pour un montant de - 28 millions d'euros au 1^{er} semestre 2015 (- 32 millions d'euros au 1^{er} semestre 2014).

Ces coûts d'actualisation portent essentiellement sur les provisions pour engagements de retraite pour - 18 millions d'euros (- 23 millions d'euros au 1^{er} semestre 2014) et sur les provisions pour obligations de maintien en l'état d'ouvrages concédés pour - 9 millions d'euros (- 7 millions d'euros au 1^{er} semestre 2014).

6. Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôt s'élève à 462 millions d'euros au 1^{er} semestre 2015 (488 millions d'euros au 1^{er} semestre 2014).

Le taux effectif d'impôt (hors résultat des sociétés mises en équivalence) ressort à 37,0 % au 1^{er} semestre 2015 (26,7 % au 1^{er} semestre 2014). Cette hausse provient principalement de la taxation sur une base réduite du résultat de cession VINCI Park réalisé au cours du 1^{er} semestre 2014. Le taux reste inférieur au taux d'impôt théorique en vigueur en France de 38 % (taux d'imposition de droit commun majoré de la contribution exceptionnelle de 10,7 % applicable depuis 2013), du fait de l'imposition des résultats de certaines filiales à l'étranger à un taux inférieur au taux français.

7. Résultat par action

Le résultat par action avant dilution est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur la période, déduction faite du nombre moyen pondéré d'actions auto-détenues.

Le résultat dilué par action prend en compte le nombre moyen pondéré d'actions qui auraient été en circulation dans l'hypothèse d'une conversion en actions de tous les instruments potentiellement dilutifs (options de souscription d'actions, actions de performance notamment). Par ailleurs, le résultat est corrigé, le cas échéant, des impacts enregistrés directement en capitaux propres résultant de la conversion en actions d'instruments potentiellement dilutifs.

La dilution résultant de l'exercice d'options de souscription d'actions ou d'actions de performance est déterminée selon la méthode définie par la norme IAS 33. Conformément à cette norme, les plans dont le cours de l'action est supérieur au cours moyen de la période sont exclus du résultat net par action dilué.

Les tableaux ci-dessous indiquent le passage du résultat par action avant dilution au résultat net dilué par action :

1^{er} semestre 2015	Nombre moyen d'actions	Résultat net <i>(en millions d'euros)</i>	Résultat par action <i>(en euros)</i>
Total actions	592 374 369		
Actions auto-détenues	(38 602 063)		
Avant dilution	553 772 306	819	1,48
Options de souscription	2 093 849		
Plan d'épargne Groupe	678 000		
Actions de performance	1 080 080		
Après dilution	557 624 235	819	1,47

1^{er} semestre 2014	Nombre moyen d'actions	Résultat net^(*) <i>(en millions d'euros)</i>	Résultat par action^(*) <i>(en euros)</i>
Total actions	605 040 914		
Actions auto-détenues	(47 126 993)		
Avant dilution	557 913 921	1 348	2,42
Options de souscription	3 079 310		
Plan d'épargne Groupe	526 730		
Actions de performance	2 245 191		
Après dilution	563 765 152	1 348	2,39

() Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application d'IFRIC 21 « Droits ou taxes » et décrit en note B.4.*

Exercice 2014	Nombre moyen d'actions	Résultat net <i>(en millions d'euros)</i>	Résultat par action <i>(en euros)</i>
Total actions	604 297 861		
Actions auto-détenues	(48 043 830)		
Avant dilution	556 254 031	2 486	4,47
Options de souscription	2 315 397		
Plan d'épargne Groupe	315 365		
Actions de performance	2 637 175		
Après dilution	561 521 968	2 486	4,43

F. Notes relatives au bilan

8. Immobilisations incorporelles du domaine concédé

<i>(en millions d'euros)</i>	VINCI Autoroutes	VINCI Airports	Autres concessions ^(*)	Total branche concessions	Autres infrastructures	Total
Valeur brute						
Au 01/01/2014	29 764	2 793	1 348	33 905	6	33 911
Acquisitions de la période ^(*)	486	55	15	555	-	555
Sorties de la période	(2)	(16)	(5)	(23)	-	(23)
Écarts de conversion	-	30	2	32	-	32
Effets de périmètre et autres mouvements	33	(303)	(1 156)	(1 426)	-	(1 426)
	30 281	2 559	203	33 042	6	33 048
Subventions reçues	(26)	-	-	(27)	-	(27)
Au 31/12/2014	30 254	2 558	203	33 015	6	33 021
Acquisitions de la période ^(*)	266	54	-	320	-	320
Sorties de la période	(1)	(1)	-	(2)	-	(2)
Écarts de conversion	-	22	-	22	-	22
Effets de périmètre et autres mouvements	7	11	1	19	-	19
	30 526	2 644	204	33 375	6	33 381
Subventions reçues	(4)	-	-	(4)	-	(4)
Au 30/06/2015	30 522	2 644	204	33 371	6	33 377
Amortissements et pertes de valeur						
Au 01/01/2014	(7 475)	(104)	(728)	(8 306)	(4)	(8 310)
Amortissements de la période	(1 080)	(60)	(12)	(1 152)	-	(1 153)
Pertes de valeur	-	-	(24)	(24)	-	(24)
Reprises de pertes de valeur	-	1	3	4	-	4
Sorties de la période	-	12	5	18	-	18
Écarts de conversion	-	(12)	-	(12)	-	(12)
Effets de périmètre et autres mouvements	(10)	(3)	610	597	-	597
Au 31/12/2014	(8 565)	(165)	(146)	(8 877)	(4)	(8 880)
Amortissements de la période	(546)	(32)	(3)	(581)	(1)	(582)
Pertes de valeur	-	(1)	-	(1)	-	(1)
Reprises de pertes de valeur	-	-	-	-	-	-
Sorties de la période	-	-	-	-	-	-
Écarts de conversion	-	(9)	-	(9)	-	(9)
Effets de périmètre et autres mouvements	(6)	(7)	(1)	(14)	1	(13)
Au 30/06/2015	(9 118)	(213)	(150)	(9 481)	(4)	(9 485)
Valeur nette						
Au 01/01/2014	22 289	2 689	621	25 599	2	25 601
Au 31/12/2014	21 689	2 393	57	24 139	2	24 141
Au 30/06/2015	21 405	2 431	54	23 890	2	23 892

(*) Y compris coûts d'emprunts immobilisés.

(**) Intègre les immobilisations incorporelles du domaine concédé de VINCI Park jusqu'au 4 juin 2014.

Au 1^{er} semestre 2015, les investissements, hors coûts d'emprunts immobilisés, s'élevèrent à 310 millions d'euros (226 millions d'euros au 1^{er} semestre 2014). Ils comprennent les investissements réalisés par le groupe ASF pour un montant de 222 millions d'euros (145 millions d'euros au 1^{er} semestre 2014), par Cofiroute pour un montant de 34 millions d'euros (44 millions d'euros au 1^{er} semestre 2014) et par VINCI Airports pour 54 millions d'euros (22 millions d'euros au 1^{er} semestre 2014). Les investissements d'ASF portent notamment sur la poursuite des travaux de dédoublement de l'autoroute A9 près de Montpellier et d'élargissement de l'autoroute A63 au Pays Basque.

Les immobilisations incorporelles du domaine concédé comprennent des immobilisations en cours pour un montant de 1 043 millions d'euros au 30 juin 2015 (867 millions d'euros au 31 décembre 2014). Celles-ci portent pour l'essentiel sur les filiales de VINCI Autoroutes (903 millions d'euros, dont 646 millions d'euros pour ASF, 156 millions d'euros pour Escota et 101 millions d'euros pour Cofiroute).

En 2014, les principaux mouvements de l'exercice s'expliquent par la cession de VINCI Park, finalisée début juin 2014. Elle a généré une diminution de 1 158 millions d'euros de la valeur brute des immobilisations incorporelles du domaine concédé et de 611 millions d'euros des amortissements et pertes de valeur associés à ces actifs.

Les principales caractéristiques des contrats de concession et de PPP relevant du modèle incorporel et du modèle mixte ainsi que les engagements rattachés à ces contrats sont décrits en note F. Notes sur les principales caractéristiques des contrats de concession et de PPP du document de référence 2014.

9. Goodwill

Les variations au cours de la période s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2015	31/12/2014
Valeur nette à l'ouverture	6 994	7 000
Goodwill constatés au cours de la période	100	419
Pertes de valeur	-	(134)
Écarts de conversion	46	33
Sorties de périmètre	-	(366)
Autres mouvements	30	41
Valeur nette à la clôture	7 170	6 994

Au 1^{er} semestre 2015, la prise de contrôle d'Orteng Engenharia e Sistemas génère la reconnaissance d'un goodwill provisoire d'un montant de 82 millions d'euros.

En 2014, les principaux mouvements de l'exercice correspondent à l'acquisition d'Imtech ICT et d'Electric par VINCI Energies, des pertes de valeur constatées par VINCI Construction UK et Eurovia, ainsi que par la perte de contrôle de VINCI Park et ses filiales.

Les principaux goodwill au 30 juin 2015 sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2015			31/12/2014
	Valeur brute	Pertes de valeur	Valeur nette	Valeur nette
Groupe ASF	1 935	-	1 935	1 935
VINCI Energies France	1 794	-	1 794	1 793
VINCI Facilities	563	-	563	563
VINCI Airports	483	-	483	483
VINCI Energies Allemagne	458	-	458	439
VINCI Energies Benelux	213	-	213	212
Entrepose	201	-	201	201
Soletanche Bachy	171	-	171	171
Nuvia	160	-	160	146
VINCI Energies Suisse	130	-	130	113
ETF - Eurovia Travaux Ferroviaires	108	-	108	108
VINCI Construction UK	186	(86)	100	91
Autres goodwill	958	(101)	857	740
Total	7 357	(187)	7 170	6 994

10. Immobilisations corporelles

(en millions d'euros)	Immobilisations d'exploitation du domaine concédé	Terrains	Constructions et immeubles de placement	Matériels, installations techniques et agencements	Total
Valeur brute					
Au 31/12/2014	3 071	849	1 242	6 928	12 091
Au 30/06/2015	3 089	857	1 276	7 085	12 306
Amortissements et pertes de valeur					
Au 31/12/2014	(1 995)	(269)	(592)	(4 919)	(7 775)
Au 30/06/2015	(2 055)	(277)	(625)	(5 124)	(8 082)
Valeur nette					
Au 31/12/2014	1 076	580	650	2 010	4 316
Au 30/06/2015	1 033	579	650	1 962	4 225

Les immobilisations corporelles comprennent des immobilisations en cours pour un montant de 220 millions d'euros au 30 juin 2015 (229 millions d'euros au 31 décembre 2014).

Les immobilisations en location-financement s'élevaient à 99 millions d'euros au 30 juin 2015 (104 millions d'euros au 31 décembre 2014). Elles concernent principalement des matériels et installations techniques destinés à l'exploitation. Les dettes rattachées aux paiements relatifs à ces immobilisations sont présentées dans la note F.17.1 Détail des dettes financières à long terme.

11. Participations dans les sociétés mises en équivalence : entreprises associées et coentreprises

11.1 Variations au cours de la période

(en millions d'euros)	30/06/2015			31/12/2014		
	Entreprises associées	Coentreprises	Total	Entreprises associées	Coentreprises	Total
Valeur des titres en début d'exercice	1 094	215	1 309	965	300	1 265
<i>dont concessions</i>	772	73	845	657	137	794
<i>dont contracting et VINCI Immobilier</i>	322	142	464	308	163	471
Augmentation de capital des sociétés mises en équivalence	3	30	33	8	(14)	(6)
Part du Groupe dans les résultats de l'exercice	29	19	49	54	13	66
Part du Groupe dans les autres éléments du résultat global de l'exercice	9	57	66	(36)	(207)	(243)
Dividendes distribués	(36)	(37)	(73)	(31)	(67)	(99)
Variations de périmètre et autres	(2)	7	6	111	(49)	61
Reclassements ^(*)	(2)	(47)	(49)	24	240	264
Valeur des titres en fin d'exercice	1 095	245	1 340	1 094	215	1 309
<i>dont concessions</i>	763	95	858	772	73	845
<i>dont contracting et VINCI Immobilier</i>	331	150	482	322	142	464

(*) Reclassements des quotes-parts de situation nette négatives des sociétés mises en équivalence en provisions pour risques financiers.

La liste des sociétés comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence figure en note J. Liste des principales sociétés consolidées au 31 décembre 2014 du document de référence 2014.

Au 30 juin 2015, les participations du Groupe dans les entreprises associées concernent principalement, dans la branche concessions, les participations détenues dans ADP (657 millions d'euros) et Infra Foch Topco (holding détenant VINCI Park : 100 millions d'euros), et, dans la branche contracting, celle détenue dans CFE (185 millions d'euros).

Les montants inscrits sur la ligne « Part du Groupe dans les autres éléments du résultat global » concernent pour l'essentiel des opérations de couverture de flux de trésorerie (taux d'intérêt) sur les projets en concession ou en partenariat public-privé.

11.2 Informations financières agrégées

Au cours de la période, la contribution des sociétés mises en équivalence au résultat global consolidé du Groupe est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	1 ^{er} semestre 2015			1 ^{er} semestre 2014			Exercice 2014		
	Entreprises associées	Coentreprises	Total	Entreprises associées	Coentreprises	Total	Entreprises associées	Coentreprises	Total
Résultat net	29	19	49	25	(1)	24	54	13	66
<i>dont concessions</i>	14	5	20	14	(19)	(5)	24	(25)	-
<i>dont contracting et VINCI Immobilier</i>	15	14	29	12	18	29	29	37	67
Autres éléments du résultat global	9	57	66	(17)	(86)	(102)	(36)	(207)	(243)
<i>dont concessions</i>	8	56	64	(19)	(88)	(107)	(35)	(213)	(248)
<i>dont contracting et VINCI Immobilier</i>	1	2	2	2	3	5	(1)	5	5
Résultat global	38	77	115	9	(87)	(78)	18	(194)	(177)
<i>dont concessions</i>	22	61	84	(5)	(107)	(112)	(11)	(237)	(248)
<i>dont contracting et VINCI Immobilier</i>	16	16	31	14	20	34	29	43	72

11.3 Engagements au titre des sociétés mises en équivalence

Engagements de mises de fonds pris par le Groupe

Au 30 juin 2015, les engagements de mises de fonds pris par le Groupe au titre des sociétés mises en équivalence (capital et/ou prêts subordonnés) s'élèvent à 192 millions d'euros (267 millions d'euros au 31 décembre 2014). Ces engagements portent principalement sur les sociétés de projet de la branche concessions, dont LISEA, société concessionnaire de la LGV SEA Tours-Bordeaux pour 113 millions d'euros.

Sûretés réelles accordées par le Groupe

Des sûretés réelles ont été accordées sous forme de nantissement de titres de sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. Le montant des titres nantis au 30 juin 2015, en valeur nette comptable, s'élève à 46 millions d'euros et concerne les titres de la société SMTPC (société concessionnaire du tunnel routier Prado-Carénage à Marseille) pour 26 millions d'euros et ceux de sociétés chez VINCI Immobilier pour 19 millions d'euros.

Des sûretés réelles ont également été accordées par le Groupe au titre du projet SEA, sous forme de gages espèces, pour un montant de 135 millions d'euros et en faveur de sociétés chez VINCI Immobilier, sous forme de nantissement de créances, pour un montant de 14 millions d'euros.

Engagements d'investissement pris par les sociétés mises en équivalence

Au 30 juin 2015, les engagements d'investissement pris par ces sociétés s'élèvent, en quote-part du Groupe, à 769 millions d'euros (970 millions d'euros au 31 décembre 2014). Ces engagements concernent principalement la branche concessions.

Au cours de la période, la baisse des engagements traduit l'avancement des travaux des sociétés concessionnaires, notamment chez LISEA (- 174 millions d'euros).

12. Autres actifs financiers non courants

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2015	31/12/2014
Prêts et créances au coût amorti	876	805
<i>dont créances financières (PPP)</i>	216	175
Juste valeur des instruments dérivés actifs non courants ^(*)	809	897
Actifs disponibles à la vente	112	125
Autres actifs financiers non courants	1 798	1 827

(*) Voir note F.17.4 Informations relatives à la gestion des risques financiers.

Les prêts et créances évalués au coût amorti comprennent principalement des créances rattachées à des participations dont les avances d'actionnaires dans les sociétés de projet en concession ou en partenariat public-privé pour 267 millions d'euros (253 millions d'euros au 31 décembre 2014) et les créances financières rattachées aux contrats de concessions et aux contrats de partenariats public-privé gérés par les filiales du Groupe pour 216 millions d'euros (175 millions d'euros au 31 décembre 2014).

Les instruments dérivés actifs non courants sont intégrés dans l'endettement financier net (voir note F.17 Informations relatives à l'endettement financier net et gestion des risques financiers).

La part à moins d'un an des autres actifs financiers est classée en autres actifs financiers courants pour un montant de 30 millions d'euros.

Au 30 juin 2015, les actifs disponibles à la vente comprennent les titres de participation non cotés des filiales dont les données financières sont inférieures aux seuils de consolidation retenus par VINCI.

La liste des principaux contrats de concession relevant du modèle financier ainsi que les engagements qui y sont rattachés sont décrits en note F. Notes sur les principales caractéristiques des contrats de concession et de PPP du document de référence 2014.

13. Capitaux propres

Politique de gestion du capital

Au cours du 1^{er} semestre 2015, VINCI a poursuivi ses rachats d'actions dans le cadre du programme approuvé par l'assemblée générale du 15 avril 2014, et du nouveau programme approuvé par l'assemblée générale du 14 avril 2015, d'une durée de dix-huit mois et portant sur un montant maximum d'achat de 2 milliards d'euros au cours plafond de 65 euros. Au cours de cette période, 8 828 693 titres ont été rachetés au cours moyen de 52,73 euros, pour un montant total de 466 millions d'euros.

Les actions auto-détenues (voir note F.13.2 Actions auto-détenues) sont affectées au financement d'opérations de croissance externe, à la couverture des plans d'attribution d'actions de performance, à l'abondement de plans d'actionnariat salarié à l'international ou peuvent être destinées à être annulées.

La politique d'épargne salariale de VINCI vise à faciliter l'accès des salariés du Groupe à son capital. Au 30 juin 2015, plus de 60 % des salariés du Groupe sont actionnaires de VINCI, au travers de fonds communs de placement investis en actions VINCI. Ces fonds détenant 9,79 % du capital de la société, les salariés et anciens salariés du Groupe en sont collectivement le premier actionnaire.

Il n'existe aucun *covenant* financier faisant intervenir les capitaux propres consolidés du Groupe ou les capitaux propres de la société mère.

Au cours du 1^{er} semestre 2015, VINCI a procédé au rachat partiel de titres subordonnés à durée de vie indéterminée émis en 2006 pour un montant nominal de 25 millions d'euros (sur un total de 500 millions d'euros). Conformément aux dispositions d'IAS 32 applicables aux instruments de capitaux propres, l'écart (non significatif) entre le prix de rachat et le montant comptabilisé a été enregistré en capitaux propres. Les caractéristiques relatives à ces titres subordonnés à durée de vie indéterminée figurent en note E.17 Capitaux propres du document de référence 2014.

13.1 Capital social

Le capital social au 30 juin 2015 est composé de 598 071 278 actions ordinaires d'un nominal de 2,5 euros.

Évolution du nombre d'actions composant le capital

	30/06/2015	31/12/2014
Nombre d'actions en début de période	590 098 637	601 697 972
Augmentations de capital	7 972 641	11 400 665
Annulation d'actions auto-détenues		(23 000 000)
Nombre d'actions en fin de période	598 071 278	590 098 637
Nombre d'actions émises et entièrement libérées	598 071 278	590 098 637
Valeur nominale de l'action (<i>en euros</i>)	2,5	2,5
Actions auto-détenues en direct par VINCI	42 241 286	35 614 382
<i>dont actions affectées à la couverture des plans d'attribution d'actions de performance et des plans d'actionnariat salarié</i>	<i>10 464 876</i>	<i>5 451 427</i>

13.2 Actions auto-détenues

Les mouvements sur actions auto-détenues s'analysent de la façon suivante :

	30/06/2015	31/12/2014
Nombre d'actions en début de période	35 614 382	44 744 871
Achats d'actions	8 828 693	15 964 711
Attribution aux salariés des actions de performance 2012		(2 085 948)
Attribution aux salariés des actions de performance 2013	(1 913 455)	(3 200)
Attribution aux salariés des actions de performance 2014		(1 170)
Livraison abondement Castor International	(288 334)	(4 882)
Annulation d'actions auto-détenues		(23 000 000)
Nombre d'actions en fin de période	42 241 286	35 614 382

Au 30 juin 2015, le nombre total d'actions auto-détenues s'élève à 42 241 286 actions, pour un montant de 1 938 millions d'euros comptabilisé en diminution des capitaux propres consolidés.

13.3 Opérations constatées directement en capitaux propres

Les principales opérations constatées en capitaux propres s'analysent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	30/06/2015			31/12/2014		
	Part du Groupe	Part des intérêts minoritaires	Total	Part du Groupe	Part des intérêts minoritaires	Total
Actifs financiers disponibles à la vente						
Réserve à l'ouverture	2	-	2	2	-	2
Réserve brute avant effet d'impôt à la clôture	I	2	2	2	-	2
Couvertures de flux de trésorerie						
Réserve à l'ouverture	(1 068)	-	(1 068)	(702)	-	(702)
Variations de juste valeur attribuables aux sociétés mises en équivalence	89	-	89	(350)	-	(350)
Autres variations de juste valeur de la période	26	-	26	(51)	-	(52)
Éléments de juste valeur constatés en résultat	19	-	19	37	-	37
Variations de périmètre et divers	1	-	1	(1)	-	(1)
Réserve brute avant effet d'impôt à la clôture	II	(933)	(933)	(1 068)	-	(1 068)
<i>dont réserve brute rattachée aux sociétés mises en équivalence</i>		(692)	(692)	(783)	-	(783)
Réserve brute totale avant effet d'impôt (éléments recyclables en résultat)	I+II	(930)	(930)	(1 066)	-	(1 066)
Effet d'impôt associé		300	300	345	-	345
Réserve nette d'impôt (éléments recyclables en résultat)	III	(631)	(631)	(721)	-	(721)
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite						
Réserve à l'ouverture	(267)	-	(267)	(180)	-	(180)
Gains et pertes actuariels reconnus sur la période	(207)	-	(207)	(112)	-	(112)
Effet d'impôt associé	51	-	51	23	-	23
Variations de périmètre et divers	-	-	-	2	-	2
Réserve nette d'impôt à la clôture (éléments non recyclables en résultat)	IV	(423)	(423)	(267)	-	(267)
Total opérations enregistrées directement en capitaux propres	III+IV	(1 053)	(1 054)	(987)	-	(988)

Le montant inscrit en diminution des capitaux propres au titre des opérations de couverture de flux de trésorerie (- 933 millions d'euros) s'explique principalement par les opérations relatives aux couvertures du risque de taux pour - 907 millions d'euros, dont :

- - 215 millions d'euros concernant les filiales contrôlées (dont VINCI Autoroutes pour - 255 millions d'euros et VINCI Holding pour + 73 millions d'euros) ;
- - 692 millions d'euros au titre des sociétés mises en équivalence, concernant pour l'essentiel la société LISEA et d'autres sociétés de projet d'infrastructure en partenariat public-privé ou en concession.

Ces opérations sont décrites en note E.22.1.3 Description des opérations de couverture de flux de trésorerie du document de référence 2014.

13.4 Dividendes

Les dividendes versés par VINCI SA à ses actionnaires au titre des exercices 2014 et 2013 s'analysent de la façon suivante :

	2014	2013
Dividende par action (en euros)		
Acompte sur dividende	1,00 ^(*)	0,55
Solde du dividende	1,22	1,22
Dividende net global	2,22	1,77
Montant du dividende (en millions d'euros)		
Acompte sur dividende	555	309
Solde du dividende	673	680
Dividende net global	1 228	989

(*) Dont 0,45 euro à titre exceptionnel.

VINCI a procédé au paiement du solde du dividende de l'exercice 2014, le 29 avril 2015, pour un montant total de 673 millions d'euros.

14. Paiements en actions

La charge relative aux avantages accordés aux salariés a été évaluée à 36 millions d'euros au 1^{er} semestre 2015 (42 millions d'euros au 1^{er} semestre 2014), dont 1 million d'euros au titre des plans d'options de souscription (3 millions d'euros au 1^{er} semestre 2014), 20 millions d'euros au titre des plans d'actions de performance (27 millions d'euros au 1^{er} semestre 2014) et 16 millions d'euros au titre des plans d'épargne salariale (12 millions d'euros au 1^{er} semestre 2014).

Les caractéristiques des différents plans en cours sur la période sont décrites ci-dessous.

14.1 Options de souscription d'actions

Le nombre et les prix d'exercice moyens pondérés des options de souscription existantes au 30 juin 2015 ont évolué comme suit :

	30/06/2015		31/12/2014	
	Options	Prix moyen (en euros)	Options	Prix moyen (en euros)
Options en circulation en début de période	9 012 808	38,87	11 569 569	37,36
Options levées	(1 896 910)		(2 472 055)	
Options annulées	(23 725)		(84 706)	
Options en circulation en fin de période	7 092 173	38,99	9 012 808	38,87
<i>dont options exerçables</i>	<i>7 092 173</i>		<i>6 615 371</i>	

Les caractéristiques des plans en cours sont détaillées en note F.18.1 Options de souscription d'actions du document de référence 2014.

En avril 2015, 2 357 962 options attribuées dans le cadre du plan d'avril 2012 ont été acquises définitivement.

Le groupe VINCI n'a pas attribué d'options de souscription d'actions au cours du 1^{er} semestre 2015.

14.2 Actions de performance

Informations sur l'évolution des plans d'actions de performance en cours

	30/06/2015	31/12/2014
Nombre d'actions attribuées sous conditions de performance en début de période	2 964 443	4 132 861
Actions attribuées	1 036 658	1 027 651
Actions acquises par les bénéficiaires	(1 913 455)	(2 090 318)
Actions annulées	(50 185)	(105 751)
Nombre d'actions attribuées sous conditions de performance non définitivement acquises en fin de période	2 037 461	2 964 443

Informations sur les caractéristiques des plans d'actions de performance en cours

Plan	Plan octroyé le 14/04/2015	Plan octroyé le 15/04/2014	Plan octroyé le 16/04/2013
Nombre de bénéficiaires à l'origine	1 846	1 850	1 816
Date d'acquisition définitive des actions attribuées	14/04/2018	15/04/2017	16/04/2015
Date de fin de période de conservation des actions acquises	N/A	N/A	16/04/2017
Nombre d'actions attribuées sous conditions de performance	1 036 658	1 027 651	2 017 030
Actions annulées	(7 645)	(18 033)	(99 575)
Actions acquises par les bénéficiaires	-	(1 170)	(1 917 455)
Nombre d'actions attribuées sous conditions de performance en fin de période	1 029 013	1 008 448	-

Le Conseil d'administration de VINCI du 14 avril 2015 a décidé d'attribuer de façon définitive aux bénéficiaires du plan d'actions de performance du 16 avril 2013 (1 682 personnes) 100 % des actions de performance attribuées à l'origine, soit 1 913 455 actions, après satisfaction des conditions de performance applicables à ce plan.

Ce même Conseil a également décidé de mettre en place un nouveau plan d'incitation à long terme qui consiste en l'attribution, à 1 846 collaborateurs, d'une allocation conditionnelle comportant une partie en numéraire (cash différé) et une partie en actions de performance (1 036 658 actions). L'allocation en numéraire, hors champ d'application d'IFRS 2, et les actions de performance ne seront attribuées définitivement qu'à l'issue d'une période d'acquisition de trois ans. Elles sont conditionnées à la présence dans le Groupe jusqu'à la fin de la période d'acquisition, ainsi qu'à des conditions de performance pour les actions de performance.

Les conditions de performance sont constituées :

- d'un critère interne (comptant pour 80 %) correspondant au rapport constaté au 31 décembre 2017 entre le ROCE calculé sur une moyenne de trois années (2015, 2016 et 2017) et le coût pondéré du capital (WACC), calculé sur une moyenne de trois années (2015, 2016 et 2017). Ce ratio doit être supérieur ou égal à 1,1 pour que la totalité des actions de performance attribuées soit définitivement acquise. Dans le cas où le ratio serait compris entre 1 et 1,1, le nombre d'actions de performance définitivement attribuées serait réduit proportionnellement, aucune action n'étant attribuée si le ratio est inférieur ou égal à 1.

- d'un critère externe (comptant pour 20 %) correspondant à l'écart, positif ou négatif, constaté au 31 décembre 2017 entre :

- le rendement total de l'action VINCI, dividendes réinvestis, calculé sur une moyenne de trois années (2015, 2016 et 2017), et

- le rendement total pour un actionnaire ayant investi dans l'indice CAC 40 calculé sur une moyenne de trois années. Ce rendement total (ou « Total Shareholder Return ») s'entend dividendes réinvestis.

Cet écart doit être supérieur ou égal à + 5 % pour que la totalité des actions de performance attribuées soit définitivement acquise. Dans le cas où il serait compris entre + 5 % et - 15 %, le nombre d'actions de performance définitivement attribuées serait réduit proportionnellement, aucune action n'étant attribuée si l'écart est inférieur ou égal à - 15 %.

Informations sur la juste valeur des plans d'actions de performance

Les justes valeurs des actions de performance ont été estimées par un actuaire externe, aux dates d'attribution respectives des actions, sur la base des caractéristiques et hypothèses suivantes :

Plan	Plan 2015	Plan 2014	Plan 2013
Cours de l'action VINCI à la date d'annonce du plan (en euros)	56,45	52,61	35,47
Juste valeur par action de performance à la date d'attribution (en euros)	47,22	44,88	28,57
Juste valeur par rapport au cours à la date d'attribution (en %)	83,65 %	85,31 %	80,56 %
Maturité à l'origine (en années) - période d'acquisition	3 ans	3 ans	2 ans
Taux d'intérêt sans risque ^(*)	(0,15 %)	0,28 %	0,11 %

(*) Taux à deux ans des obligations d'État de la zone euro pour le plan 2013, à trois ans pour les plans 2014 et 2015.

14.3 Plans d'épargne Groupe

Le Conseil d'administration de VINCI définit les conditions de souscription aux plans d'épargne Groupe conformément aux autorisations de l'assemblée générale.

Plan d'épargne Groupe France

En France, VINCI procède trois fois par an à des augmentations de capital réservées aux salariés, à un prix de souscription comportant une décote de 5 % par rapport à une moyenne sur vingt jours du cours de Bourse. Les souscripteurs bénéficient d'un abondement versé par leur entreprise, plafonné à 2 500 euros par personne et par an. Les avantages ainsi consentis aux salariés du Groupe sont comptabilisés en résultat et évalués conformément à la norme IFRS 2, sur la base des hypothèses suivantes :

- durée de la période de souscription : quatre mois ;
- durée de la période d'indisponibilité : cinq ans.

Le nombre estimé de titres souscrits à la fin de la période de souscription est calculé selon une méthode de régression linéaire basée sur des observations historiques relatives aux plans 2006-2014 en tenant compte d'un coût d'indisponibilité des parts du FCPE.

Le coût d'indisponibilité est estimé du point de vue d'une tierce partie qui détiendrait un portefeuille diversifié et serait prête à acquérir les titres bloqués en contrepartie d'une décote. Celle-ci devrait correspondre à la rentabilité exigée par un investisseur sur les fonds propres alloués en vue de se couvrir contre le risque de marché durant la période d'indisponibilité de cinq ans. Le risque de marché est évalué sur une base annuelle selon une approche « value at risk ».

Plan d'épargne Groupe France	2 ^e quadrimestre 2015 (1 ^{er} mai - 31 août 2015)
Taux de rentabilité attendu du titre VINCI	5,39 %
Prix de souscription (en euros)	45,15
Cours de l'action à la date du Conseil d'administration	48,33
Volatilité de l'action VINCI	25,04 %
Nombre estimé de titres souscrits	679 958
Nombre estimé de titres émis (souscriptions + abondement)	881 264

Plan d'épargne Groupe International

Au cours du 1^{er} semestre 2015, VINCI a mis en œuvre, conformément aux autorisations données au Conseil d'administration par l'assemblée générale, de nouveaux plans d'épargne destinés aux salariés de certaines filiales étrangères (plan Castor International). Vingt-sept pays sont désormais concernés en 2015 : Allemagne, Australie, Autriche, Bahreïn, Belgique, Brésil, Cambodge, Canada, Chili, Émirats arabes unis, Espagne, États-Unis, Hong-Kong, Indonésie, Luxembourg, Malaisie, Maroc, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Singapour, Slovaquie, Suède et Suisse.

Les principales caractéristiques de ces plans sont les suivantes :

- période de souscription : du 4 mai 2015 au 22 mai 2015 (sept périodes successives entre avril et octobre 2015 au Royaume-Uni) ;
- abondement en actions gratuites, avec livraison différée à trois ans - lorsque cela s'avère possible - ou livraison immédiate avec acquisition définitive dans trois ans ;
- pas d'indisponibilité postérieure à l'acquisition définitive des actions gratuites après trois ans.

Plan Castor International 2015 (hors Royaume-Uni)

Prix de souscription (en euros)	55,65
Cours de clôture à la date de fin de la période de souscription (en euros)	55,47
Taux de distribution du dividende espéré	3,35 %
Juste valeur de l'action gratuite à la date de fin de période de souscription (en euros)	50,24

15. Provisions non courantes

(en millions d'euros)	Note	30/06/2015	31/12/2014
Provisions pour engagements de retraite	15.1	1 548	1 334
Autres provisions non courantes	15.2	973	1 048
Total des provisions non courantes à plus d'un an		2 522	2 382

15.1 Provisions pour engagements de retraite

Au 30 juin 2015, les provisions pour engagements de retraite s'élevaient à 1 601 millions d'euros, dont 1 548 millions d'euros à plus d'un an (1 384 millions d'euros au 31 décembre 2014, dont 1 334 millions d'euros à plus d'un an). Elles comprennent, d'une part, les provisions au titre des indemnités de départ à la retraite et, d'autre part, les provisions au titre des engagements de retraite complémentaire. La hausse constatée au cours de la période s'explique principalement par la baisse des taux d'actualisation observée en zone euro, au Royaume-Uni et en Suisse.

La part à moins d'un an de ces provisions (53 millions d'euros au 30 juin 2015 ; 50 millions d'euros au 31 décembre 2014) est présentée au bilan en autres passifs courants hors exploitation. Le détail des avantages dont bénéficient les salariés du Groupe est présenté en Note E.19.1 Provisions pour engagements de retraite du document de référence 2014.

La charge comptabilisée au 1^{er} semestre 2015 au titre des engagements de retraite est égale à 50 % de la charge projetée pour l'exercice 2015 déterminée sur la base des hypothèses actuarielles au 31 décembre 2014 et conformément aux dispositions de la norme IAS 19.

15.2 Autres provisions non courantes

Au cours du 1^{er} semestre 2015 et de l'exercice 2014, les autres provisions non courantes figurant au passif du bilan ont évolué comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Ouverture	Dotations	Utilisations	Autres reprises non utilisées	Variations de périmètre et divers	Variation de la part à moins d'un an	Écarts de conversion	Clôture
01/01/2014	975	241	(198)	(30)	(139)	(37)	(2)	809
Autres avantages du personnel	91	20	(15)	(1)	(1)	(2)	-	92
Risques financiers	406	39	(15)	(1)	245	-	-	674
Autres risques	560	147	(127)	(23)	(33)	-	3	528
Reclassement part à moins d'un an	(249)	-	-	-	19	(16)	-	(247)
31/12/2014	809	206	(157)	(26)	231	(18)	3	1 048
Autres avantages du personnel	92	3	(7)	(1)	-	(3)	-	86
Risques financiers	674	2	(21)	(1)	(48)	-	-	606
Autres risques	528	58	(84)	(3)	3	-	3	504
Reclassement part à moins d'un an	(247)	-	-	-	2	21	-	(223)
30/06/2015	1 048	63	(112)	(4)	(43)	19	3	973

Autres avantages du personnel

Les provisions pour autres avantages du personnel concernent principalement les médailles du travail et les primes de jubilé. Au 30 juin 2015, ces provisions s'élevaient à 86 millions d'euros (92 millions d'euros au 31 décembre 2014).

Provisions pour risques financiers

Les provisions pour risques financiers comprennent principalement la quote-part des situations nettes négatives des sociétés mises en équivalence qui résulte des justes valeurs négatives des instruments financiers dérivés de taux (qualifiés de couverture de flux de trésorerie) dans les sociétés de projet d'infrastructures en concession ou en partenariat public-privé.

Provisions pour autres risques

Les provisions pour autres risques, non directement liées au cycle d'exploitation, comprennent des provisions au titre des litiges et arbitrages, dont certains sont décrits en note H. Note sur les litiges. Celles-ci s'élevaient à 504 millions d'euros au 30 juin 2015 (528 millions d'euros au 31 décembre 2014).

16. Besoin en fonds de roulement et provisions courantes

16.1 Variation du besoin en fonds de roulement

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2015	30/06/2014	31/12/2014	Variations 30/06/2015 - 31/12/2014	
				Variations du BFR liées à l'activité	Autres variations (*)
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	973	1 014	932	24	17
Clients et autres débiteurs	11 127	11 706	10 960	(11)	177
Autres actifs courants d'exploitation	4 685	4 389	4 568	122	(5)
Stocks et créances d'exploitation (I)	16 785	17 108	16 460	136	190
Fournisseurs	(7 348)	(7 431)	(7 620)	404	(132)
Autres passifs courants d'exploitation	(10 716)	(10 643)	(10 769)	177	(124)
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation (II)	(18 064)	(18 074)	(18 389)	581	(256)
Besoin en fonds de roulement (hors provisions courantes) (I+II)	(1 279)	(966)	(1 929)	717	(66)
Provisions courantes	(3 767)	(3 636)	(3 844)	114	(37)
<i>dont part à moins d'un an des provisions non courantes</i>	<i>(223)</i>	<i>(193)</i>	<i>(247)</i>	<i>21</i>	<i>2</i>
Besoin en fonds de roulement (y compris provisions courantes)	(5 046)	(4 602)	(5 773)	831	(104)

(*) Principalement écarts de conversion et mouvements de périmètre.

16.2 Analyse des provisions courantes

Au cours du 1^{er} semestre 2015 et de l'exercice 2014, les provisions courantes figurant au passif du bilan ont évolué comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Ouverture	Dotations	Utilisations	Autres reprises non utilisées	Variations de périmètre et divers	Variation de la part à moins d'un an	Écarts de conversion	Clôture
01/01/2014	3 508	1 356	(1 089)	(166)	43	40	(21)	3 670
Obligation de maintien en état des ouvrages concédés	726	151	(71)	(13)	(38)	-	2	758
Service après-vente	408	108	(120)	(25)	7	-	2	379
Pertes à terminaison et risques chantiers	1 010	738	(567)	(40)	27	-	8	1 176
Litiges	512	138	(142)	(32)	31	-	1	508
Restructurations	54	23	(29)	(11)	2	-	-	39
Autres risques courants	710	275	(203)	(23)	(27)	-	4	736
Reclassement part à moins d'un an	249	-	-	-	(19)	16	-	247
31/12/2014	3 670	1 432	(1 132)	(144)	(17)	16	18	3 844
Obligation de maintien en état des ouvrages concédés	758	50	(41)	(2)	1	-	2	768
Service après-vente	379	45	(31)	(5)	(1)	-	6	393
Pertes à terminaison et risques chantiers	1 176	449	(510)	(18)	16	-	15	1 127
Litiges	508	50	(52)	(14)	-	-	2	494
Restructurations	39	11	(9)	(2)	3	-	-	42
Autres risques courants	736	99	(115)	(10)	3	-	5	719
Reclassement part à moins d'un an	247	-	-	-	(2)	(21)	-	223
30/06/2015	3 844	703	(757)	(51)	20	(21)	30	3 767

Les provisions courantes (incluant la part à moins d'un an des provisions non courantes) relèvent du cycle d'exploitation. Elles concernent majoritairement les provisions afférentes aux contrats de construction et les provisions pour obligation de maintien en l'état des ouvrages concédés.

Les provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés couvrent principalement les dépenses à effectuer par les sociétés concessionnaires d'autoroutes pour la réparation des chaussées (tapis de surface, restructuration des voies lentes, etc.), des ouvrages d'art et des ouvrages hydrauliques. Elles comprennent également les dépenses à effectuer par les sociétés concessionnaires de plates-formes aéroportuaires (réparation des pistes, voies de circulation et autres surfaces revêtues). Ces provisions concernent pour l'essentiel le groupe ASF pour 396 millions d'euros au 30 juin 2015 (380 millions d'euros au 31 décembre 2014), Cofiroute pour 239 millions d'euros au 30 juin 2015 (235 millions d'euros au 31 décembre 2014) et ANA pour 81 millions d'euros au 30 juin 2015 (91 millions d'euros au 31 décembre 2014).

17. Informations relatives à l'endettement financier net et gestion des risques financiers

Au 30 juin 2015, l'endettement financier net, tel que défini et suivi par le Groupe, s'établit à 13 875 millions d'euros, en augmentation de 594 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2014 et en diminution de 1 010 millions d'euros par rapport au 30 juin 2014. Il se décompose comme suit :

Analyse par catégorie comptable	(en millions d'euros)	30/06/2015					31/12/2014				
		Non courant	Réf.	Courant (*)	Réf.	Total	Non courant	Réf.	Courant (*)	Réf.	Total
Passifs financiers évalués au coût amorti	Emprunts obligataires	(11 653)	(1)	(728)	(3)	(12 381)	(12 226)	(1)	(758)	(3)	(12 984)
	Autres emprunts bancaires et autres dettes financières	(4 383)	(2)	(895)	(3)	(5 277)	(4 585)	(2)	(965)	(3)	(5 549)
	Emprunts liés aux contrats de location-financement	(46)	(2)	(26)	(3)	(72)	(49)	(2)	(29)	(3)	(78)
	Dettes financières long terme (**)	(16 082)		(1 649)		(17 730)	(16 860)		(1 751)		(18 611)
	Billets de trésorerie	-		(1 480)	(3)	(1 480)	-		(999)	(3)	(999)
	Autres dettes financières courantes	-		(70)	(3)	(70)	-		(69)	(3)	(69)
	Découverts bancaires	-		(598)	(3)	(598)	-		(921)	(3)	(921)
Comptes courants financiers passifs	-		(92)	(3)	(92)	-		(96)	(3)	(96)	
I - Dettes financières brutes	(16 082)		(3 889)		(19 971)	(16 860)		(3 835)		(20 695)	
<i>dont incidence des couvertures de juste valeur</i>	<i>(745)</i>		<i>-</i>		<i>(745)</i>	<i>(865)</i>		<i>-</i>		<i>(865)</i>	
Prêts et créances	Prêts et créances financiers collatéralisés	2	(6)	-	(8)	2	2	(6)	-	(8)	2
	Comptes courants financiers actifs	-		70	(4)	70	-		77	(4)	77
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	Actifs financiers de gestion de trésorerie	-		116	(4)	116	-		136	(4)	136
	Équivalents de trésorerie	-		3 305	(5)	3 305	-		3 716	(5)	3 716
	Disponibilités	-		1 902	(5)	1 902	-		2 696	(5)	2 696
II - Actifs financiers	2		5 393		5 394	2		6 624		6 626	
Dérivés	Instrument dérivé passif	(235)	(2)	(195)	(3)	(430)	(275)	(2)	(226)	(3)	(500)
	Instrument dérivé actif	809	(7)	322	(9)	1 131	897	(7)	391	(9)	1 288
	III - Instruments dérivés	574		127		701	623		165		788
Endettement financier net (I+II+III)	(15 505)		1 630		(13 875)	(16 235)		2 954		(13 281)	
<i>Répartition par branche :</i>											
	<i>Concessions</i>	<i>(20 227)</i>		<i>450</i>		<i>(19 777)</i>	<i>(20 222)</i>		<i>302</i>		<i>(19 920)</i>
	<i>Contracting</i>	<i>(2 431)</i>		<i>3 065</i>		<i>635</i>	<i>(2 463)</i>		<i>4 068</i>		<i>1 606</i>
	<i>Holdings et immobilier</i>	<i>7 153</i>		<i>(1 885)</i>		<i>5 267</i>	<i>6 460</i>		<i>(1 416)</i>		<i>5 044</i>

(*) Part courante incluant les intérêts courus non échus.

(**) Y compris part à moins d'un an.

Réconciliation de l'endettement financier net avec les postes du bilan

(en millions d'euros)	Réf.	30/06/2015	31/12/2014
Emprunts obligataires	(1)	(11 653)	(12 226)
Autres emprunts et dettes financières	(2)	(4 664)	(4 908)
Dettes financières courantes	(3)	(4 085)	(4 061)
Actifs financiers de gestion de trésorerie	(4)	186	213
Disponibilités et équivalents de trésorerie	(5)	5 207	6 411
Prêts et créances collatéralisés non courants	(6)	2	2
Instrument dérivé actif non courants	(7)	809	897
Prêts et créances collatéralisés courants	(8)	-	-
Instrument dérivé actif courants	(9)	322	391
Endettement financier net		(13 875)	(13 281)

Les instruments dérivés actifs qualifiés de couverture sont présentés au bilan en autres actifs financiers non courants pour leur part à plus d'un an, et en autres actifs financiers courants pour leur part à moins d'un an.

Les instruments dérivés passifs sont présentés en dettes financières non courantes pour la part à plus d'un an, et en dettes financières courantes pour la part à moins d'un an.

Les instruments dérivés non qualifiés comptablement de couverture sont présentés en autres actifs financiers courants et dettes financières courantes quelle que soit leur maturité.

17.1 Détail des dettes financières à long terme

Les dettes financières à long terme au 30 juin 2015 (y compris la part à moins d'un an) se décomposent par branche de la façon suivante :

(en millions d'euros)	30/06/2015				31/12/2014			
	Concessions	Contracting	Holdings et immobilier	Total	Concessions	Contracting	Holdings et immobilier	Total
Emprunts obligataires	(9 309)	-	(3 072)	(12 381)	(9 459)	-	(3 525)	(12 984)
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières	(5 142)	(147)	11 ^(*)	(5 277)	(5 415)	(147)	13 ^(*)	(5 549)
Emprunts liés aux contrats de location-financement	(2)	(71)	-	(72)	(2)	(76)	-	(78)
Dettes financières à long terme	(14 452)	(217)	(3 061)	(17 730)	(14 876)	(223)	(3 512)	(18 611)

(*) Net des commissions de mise en place de la ligne de crédit syndiqué VINCI non tirée, comptabilisées en diminution de la dette.

Les dettes financières à long terme s'élevaient à 17,7 milliards d'euros au 30 juin 2015 en baisse de 881 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2014 (18,6 milliards d'euros). Cette baisse est principalement liée aux éléments suivants :

- les remboursements par le groupe ASF en avril 2015 d'emprunts CNA-BEI pour un montant cumulé de 185 millions d'euros au taux moyen de 6,2 % ;
- les remboursements par VINCI Holding de deux placements privés en février et mars 2015 pour des montants de respectivement 300 millions d'euros et 150 millions d'euros indexés au taux de l'euribor 3 mois.

Échéancier des dettes

Au 30 juin 2015, la maturité moyenne de la dette financière long terme du Groupe est de 4,9 ans (5,2 ans au 31 décembre 2014). Elle est de 5,3 ans pour les filiales concessionnaires, de 2,9 ans pour les holdings (y compris VINCI Immobilier) et de 3,6 ans pour le contracting.

17.2 Ressources et liquidités

Au 30 juin 2015, le Groupe dispose d'un montant de 9,2 milliards d'euros de ressources disponibles, dont 3,2 milliards d'euros de trésorerie nette gérée et 6 milliards d'euros constitués de lignes de crédit bancaires à moyen terme confirmées disponibles.

Trésorerie nette gérée

La trésorerie nette gérée qui inclut notamment les actifs financiers de gestion de trésorerie et les billets de trésorerie émis s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	30/06/2015			
	Concessions	Contracting	Holdings et immobilier	Total
Équivalents de trésorerie	166	422	2 717	3 305
Valeurs mobilières de placement (OPCVM)	45	87	771	902
Titres de créances négociables ayant une maturité inférieure à trois mois à l'origine ^(*)	122	335	1 946	2 402
Disponibilités	94	1 337	471	1 902
Découverts bancaires	(10)	(493)	(95)	(598)
Trésorerie nette	251	1 265	3 093	4 609
Actifs financiers de gestion de trésorerie	59	50	6	116
Valeurs mobilières de placement (OPCVM) ^(**)	-	18	5	23
Titres de créances négociables et obligataires ayant une maturité inférieure à trois mois à l'origine	1	22	-	23
Titres de créances négociables et obligataires ayant une maturité supérieure à trois mois à l'origine	58	11	1	70
Billets de trésorerie émis	-	-	(1 480)	(1 480)
Autres dettes financières courantes	(8)	(62)	-	(70)
Solde des comptes courants de trésorerie	1 108	1 919	(3 049)	(22)
Trésorerie nette gérée	1 410	3 172	(1 430)	3 152

(*) Y compris dépôts à terme, certificats de dépôts.

(**) Parts d'OPCVM placés avec un horizon de gestion à court terme, ne respectant pas les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7.

	31/12/2014			
(en millions d'euros)	Concessions	Contracting	Holdings et immobilier	Total
Équivalents de trésorerie	191	425	3 099	3 716
Valeurs mobilières de placement (OPCVM)	60	125	650	835
Titres de créances négociables ayant une maturité inférieure à trois mois à l'origine ^(*)	131	300	2 449	2 880
Disponibilités	94	1 811	791	2 696
Découverts bancaires	-	(617)	(303)	(921)
Trésorerie nette	284	1 619	3 588	5 491
Actifs financiers de gestion de trésorerie	66	64	6	136
Valeurs mobilières de placement (OPCVM) ^(**)	-	12	5	18
Titres de créances négociables et obligataires ayant une maturité inférieure à trois mois à l'origine	1	34	-	36
Titres de créances négociables et obligataires ayant une maturité supérieure à trois mois à l'origine	65	17	1	83
Billets de trésorerie émis	-	-	(999)	(999)
Autres dettes financières courantes	(6)	(63)	-	(69)
Solde des comptes courants de trésorerie	1 021	2 552	(3 592)	(19)
Trésorerie nette gérée	1 365	4 171	(996)	4 540

(*) Y compris dépôts à terme, comptes rémunérés et certificats de dépôts.

(**) Parts d'OPCVM placés avec un horizon de gestion à court terme, ne respectant pas les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7.

Les supports d'investissement utilisés par le Groupe sont des OPCVM monétaires, des comptes rémunérés, des dépôts à terme ou des titres de créances négociables (certificats de dépôts bancaires ayant généralement une maturité inférieure à trois mois). Ils sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur.

La trésorerie nette est gérée avec une prise de risque limitée sur le capital. Les performances des placements sont suivies au travers d'un reporting détaillant les rendements par actif, leur juste valeur et le niveau de risque associé.

Au 30 juin 2015, la trésorerie nette gérée par VINCI SA s'élève à 762 millions d'euros, provenant essentiellement des excédents de trésorerie remontés des filiales françaises au travers d'un système de *cash-pooling*. De son côté, VINCI Finance International, filiale à 100 % de VINCI, qui centralise les excédents de trésorerie des filiales étrangères, gère un encours de placements de 854 millions d'euros au 30 juin 2015. Ces dispositifs de centralisation permettent à la fois d'optimiser la gestion des ressources financières du Groupe et de mieux maîtriser les risques liés aux contreparties et aux supports de placement utilisés.

Les placements des autres filiales sont gérés de manière décentralisée dans le respect des lignes directrices et des instructions émises par la Direction financière de VINCI, qui définissent notamment les supports de placement et les contreparties autorisés. Au 30 juin 2015, ces placements représentent un encours de 1,6 milliard d'euros, dont 0,3 milliard d'euros pour les concessions et 1,3 milliard d'euros pour le contracting.

Lignes de crédit revolver

En mai 2014, VINCI, ASF et Cofiroute ont chacune amendé leur ligne de crédit revolver. Les trois lignes de crédit ont désormais une maturité commune de 5 ans portant leur échéance à mai 2020. Elle comprend également une option d'extension d'un an à la discrétion des prêteurs.

Au 30 juin 2015, aucune des lignes de crédit décrites ci-dessus n'était utilisée.

Les montants autorisés et utilisés et les maturités des lignes de crédit de VINCI et de ses filiales sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	Autorisation au 30/06/2015	Échéances		
		< à 1an	de 1 à 5 ans	au-delà de 5 ans
VINCI : crédit syndiqué	3 830	-	3 830	-
ASF : crédit syndiqué	1 670	-	1 670	-
Cofiroute : crédit syndiqué	500	-	500	-
Total	6 000	-	6 000	-

17.3 Covenants financiers et notations de crédit

Covenants financiers

Certains contrats de financement de VINCI et de ses principales filiales comportent des clauses de remboursement anticipé en cas de non-respect de ratios financiers. Les caractéristiques des covenants associés aux contrats de financement en cours au 30 juin 2015 demeurent inchangées par rapport au 31 décembre 2014. Celles-ci sont décrites en note E.21.2.5 Covenants financiers du document de référence 2014. Au 30 juin 2015, les ratios afférents sont respectés.

Notations de crédit

Au 30 juin 2015, le Groupe dispose des notations de crédit suivantes :

	Agence	Notation		
		Long terme	Perspective	Court terme
VINCI SA	Standard & Poor's	A-	Stable	A2
	Moody's	Baa1	Stable	P2
ASF	Standard & Poor's	A-	Stable	A2
	Moody's	Baa1	Stable	P2
Cofiroute	Standard & Poor's	A-	Stable	A2

17.4 Informations relatives à la gestion des risques financiers

La politique et les procédures de gestion des risques financiers définies par le Groupe sont identiques à celles décrites en note E.22 Informations relatives à la gestion des risques financiers du document de référence 2014. Les opérations de mise en place ou de dénouement d'instruments de couverture réalisées au cours du semestre ne modifient pas significativement l'exposition de VINCI aux risques financiers potentiels.

Les principaux risques (risque de taux d'intérêt, risque de change, risque de crédit et de contrepartie, et risque actions) sont décrits respectivement aux paragraphes 22.1, 22.2, 22.4 et 22.5 du document de référence 2014.

18. Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers par catégorie comptable

Les modalités d'évaluation de la juste valeur des actifs et passifs financiers n'ont pas été modifiées au cours du 1^{er} semestre 2015.

Le tableau suivant indique la valeur comptable au bilan des actifs et passifs financiers par catégorie comptable définie selon la norme IAS 39, ainsi que leur juste valeur :

30/06/2015	Catégories comptables ⁽¹⁾						Juste valeur				
	Instruments financiers à la juste valeur par résultat	Dérivés qualifiés de couverture	Actifs financiers évalués à la juste valeur	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances au coût amorti	Passifs financiers au coût amorti	Total de la valeur nette comptable au bilan de la classe	Niveau 1 : cours cotés et disponibilités	Niveau 2 : modèle interne avec paramètres observables	Niveau 3 : modèle interne avec paramètres non observables	Juste valeur de la classe
Titres de participation			-	112			112	1	-	112	112
Prêts et créances financières					876		876	-	876	-	876
I - Actifs financiers non courants⁽²⁾	-	-	-	112	876	-	988	1	876	112	988
II - Instruments dérivés actifs	224	907	-	-	-	-	1 131	-	1 131	-	1 131
Actifs financiers de gestion de trésorerie			116				116	23	93	-	116
Comptes courants financiers actifs			70				70	70	-	-	70
Équivalents de trésorerie			3 305				3 305	902	2 402 ⁽³⁾	-	3 305
Disponibilités			1 902				1 902	1 902	-	-	1 902
III - Actifs financiers courants	-	-	5 393	-	-	-	5 393	2 897	2 496	-	5 393
Total actif	224	907	5 393	112	876	-	7 512	2 898	4 503	112	7 512
Emprunts obligataires						(12 381)	(12 381)	(12 652)	(670)	-	(13 323)
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières						(5 277)	(5 277)	(1 843) ⁽⁴⁾	(3 586)	-	(5 430)
Emprunts liés aux contrats de location-financement						(72)	(72)	-	(72)	-	(72)
IV - Dettes financières à long terme						(17 730)	(17 730)	(14 496)	(4 329)	-	(18 825)
V - Instruments dérivés passifs	(187)	(243)					(430)	-	(430)	-	(430)
Autres dettes financières courantes						(1 551)	(1 551)	-	(1 551)	-	(1 551)
Comptes courants financiers passifs						(92)	(92)	(92)	-	-	(92)
Découverts bancaires						(598)	(598)	(598)	-	-	(598)
VI - Passifs financiers courants						(2 241)	(2 241)	(690)	(1 551)	-	(2 241)
Total passif	(187)	(243)	-	-	-	(19 971)	(20 401)	(15 186)	(6 310)	-	(21 495)
Total	37	664	5 393	112	876	(19 971)	(12 889)	(12 288)	(1 807)	112	(13 983)

(1) Le Groupe ne détient pas d'actif détenu jusqu'à l'échéance.

(2) Voir note F.12 Autres actifs financiers non courants, hors prêts et créances collatéralisés non courants.

(3) Principalement composés de certificats de dépôt, dépôts à terme et comptes rémunérés.

(4) Cours cotés des emprunts émis par la CNA.

31/12/2014	Catégories comptables ⁽¹⁾							Juste valeur			
	Instruments financiers à la juste valeur par résultat	Dérivés qualifiés de couverture	Actifs financiers évalués à la juste valeur	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances au coût amorti	Passifs financiers au coût amorti	Total de la valeur nette comptable au bilan de la classe	Niveau 1 : cours cotés et disponibilités	Niveau 2 : modèle interne avec paramètres observables	Niveau 3 : modèle interne avec paramètres non observables	Juste valeur de la classe
Titres de participation			-	125			125	1	-	125	125
Prêts et créances financières				-	805		805	-	805	-	805
I - Actifs financiers non courants ⁽²⁾	-	-	-	125	805	-	930	1	805	125	930
II - Instruments dérivés actifs	265	1 023	-	-	-	-	1 288	-	1 288	-	1 288
Actifs financiers de gestion de trésorerie			136				136	18	119		136
Comptes courants financiers actifs			77				77	77	-		77
Équivalents de trésorerie			3 716				3 716	835	2 880 ⁽³⁾		3 716
Disponibilités			2 696				2 696	2 696			2 696
III - Actifs financiers courants	-	-	6 624	-	-	-	6 624	3 625	2 999	-	6 624
Total actif	265	1 023	6 624	125	805	-	8 842	3 626	5 092	125	8 842
Emprunts obligataires						(12 984)	(12 984)	(13 177)	(1 031)	-	(14 208)
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières						(5 549)	(5 549)	(1 900) ⁽⁴⁾	(3 877)	-	(5 777)
Emprunts liés aux contrats de location-financement						(78)	(78)	-	(78)	-	(78)
IV - Dettes financières à long terme	-	-	-	-	-	(18 611)	(18 611)	(15 076)	(4 986)	-	(20 062)
V - Instruments dérivés passifs	(222)	(278)				-	(500)	-	(500)	-	(500)
Autres dettes financières courantes						(1 068)	(1 068)	-	(1 068)	-	(1 068)
Comptes courants financiers passifs						(96)	(96)	(96)	-	-	(96)
Découverts bancaires						(921)	(921)	(921)	-	-	(921)
VI - Passifs financiers courants						(2 084)	(2 084)	(1 016)	(1 068)	-	(2 084)
Total passif	(222)	(278)	-	-	-	(20 695)	(21 195)	(16 093)	(6 554)	-	(22 647)
Total	43	745	6 624	125	805	(20 695)	(12 353)	(12 467)	(1 462)	125	(13 804)

(1) Le Groupe ne détient pas d'actif détenu jusqu'à l'échéance.

(2) Voir note F.12 Autres actifs financiers non courants, hors prêts et créances collatéralisés non courants.

(3) Principalement composés de certificats de dépôt, dépôts à terme et comptes rémunérés.

(4) Cours cotés des emprunts émis par la CNA.

G. Autres notes

19. Transactions avec les parties liées

Les transactions du Groupe avec des parties liées concernent essentiellement :

- la rémunération et les avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de direction ;
- les opérations avec les sociétés sur lesquelles VINCI exerce une influence notable ou les coentreprises sur lesquelles VINCI exerce un contrôle conjoint.

Les transactions entre parties liées s'effectuent sur une base de prix de marché.

Il n'y a pas eu, au cours du 1^{er} semestre 2015, de modification significative de la nature des transactions effectuées par le Groupe avec ses parties liées par rapport au 31 décembre 2014. Ces dernières sont mentionnées en note G.26 Transactions avec les parties liées et en note E.14 Participations dans les sociétés mises en équivalence du document de référence 2014.

20. Obligations contractuelles et engagements hors bilan donnés ou reçus des filiales contrôlées

20.1 Obligations contractuelles attachées aux contrats de concession et de PPP

Obligations contractuelles d'investissement, de renouvellement ou de financement

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2015	31/12/2014
Groupe ASF	1 502	1 681
Cofiroute	553	584
Société concessionnaire Aéroports du Grand Ouest	369	370
Autres	102	54
Total	2 526	2 689

Les obligations contractuelles d'investissement des sociétés concessionnaires d'autoroutes (VINCI Autoroutes) détaillées ci-dessus concernent, pour l'essentiel, les engagements d'investissement pris dans le cadre des contrats pluriannuels. Elles ne comprennent pas les obligations relatives aux travaux de maintenance des infrastructures concédées.

Les obligations au titre des sociétés mises en équivalence sont communiquées en note F.11.3 Engagements au titre des sociétés mises en équivalence.

Sûretés réelles rattachées au financement des contrats de concession

Certaines sociétés concessionnaires ont consenti des sûretés réelles en garantie du financement de leurs investissements concernant les infrastructures concédées. Les financements de ces projets sont sans recours contre VINCI SA.

Ces sûretés s'analysent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Date de départ	Date de fin	Montant
Arcour	2008	2045	595
Autres sociétés concessionnaires			23

20.2 Autres obligations contractuelles et engagements reçus

Les engagements portant sur les contrats de location simple et les autres obligations d'achat et d'investissement n'ont pas significativement évolué au cours du 1^{er} semestre 2015. Ils s'élevaient respectivement à 1 011 et 310 millions d'euros au 30 juin 2015 (1 098 et 167 millions d'euros au 31 décembre 2014) et sont présentés en note G.27 Obligations contractuelles et autres engagements données et reçus du document de référence 2014. À compter du 30 juin 2015, les engagements liés aux droits de forage des sociétés exploitant des carrières, notamment chez Eurovia, sont désormais présentés en autres obligations d'achat et d'investissement, générant une diminution de 68 millions d'euros des obligations au titre des contrats de location simple présentées au 31 décembre 2014.

Les garanties de passif accordées par le Groupe dans le cadre de la cession de VINCI Park en juin 2014 garantissent notamment l'existence des sociétés et du patrimoine de VINCI Park, la régularité de ses contrats ainsi que l'absence d'autres litiges en cours que ceux déclarés au moment de la cession. Elles portent également sur l'exactitude des comptabilités des sociétés constituant VINCI Park et de leur situation fiscale vis-à-vis des administrations compétentes. Elles pourraient aussi être engagées si d'éventuelles pollutions de parkings non révélées lors la cession et susceptibles d'engendrer des coûts additionnels de dépollution ou de remise en état venaient à être découvertes.

Dans le cadre de la souscription par une filiale de VINCI aux émissions obligataires de la Foncière du Montout (société portant le futur stade de l'Olympique Lyonnais), le Groupe bénéficie d'une garantie de remboursement des sommes prêtées (80 millions d'euros) de la part du département du Rhône et d'une promesse d'achat consentie par la société Pathé. Ces garanties sont activables en cas de non remboursement des sommes prêtées à l'échéance et/ou en cas de défaut de la Foncière du Montout.

H. Note sur les litiges

Les sociétés qui font partie du groupe VINCI sont parfois impliquées dans des litiges dans le cadre de leurs activités. Les risques y afférent ont été évalués par VINCI et ses filiales concernées en fonction de leur connaissance des dossiers et font l'objet, le cas échéant, de provisions déterminées en conséquence.

Les principaux litiges en cours à la date du 30 juin 2015 sont les suivants :

- La région Île-de-France a saisi le 12 février 2010 le tribunal de grande instance de Paris d'une demande ayant pour objet la condamnation de 15 entreprises, dont plusieurs font partie du groupe VINCI, et de 11 personnes physiques, dont certaines sont ou ont été des collaborateurs du groupe VINCI, à lui payer une somme correspondant au préjudice qu'elle prétend avoir subi. Cette réclamation porte sur une somme globale de 232 millions d'euros majorée d'intérêts à compter du 7 juillet 1997. La démarche de la région Île-de-France fait suite à l'arrêt rendu par la cour d'appel de Paris le 27 février 2007 condamnant diverses personnes physiques pour délit d'entente ainsi qu'à la décision rendue le 9 mai 2007 par le Conseil de la concurrence⁽¹⁾ et à l'arrêt rendu par la cour d'appel de Paris le 3 juillet 2008 condamnant les entreprises à des sanctions pour pratiques anticoncurrentielles commises entre 1991 et 1996 dans le cadre du programme de rénovation des établissements scolaires du second degré de la région Île-de-France. Par jugement du 17 décembre 2013, le tribunal de grande instance de Paris a déclaré irrecevables les demandes formulées par la Région Île-de-France et déclaré son action prescrite. La région Île-de-France a interjeté appel de cette décision et le 24 juin 2015 la cour d'appel a confirmé sa compétence pour statuer sur cette demande alors que par un déclinatoire de compétence déposé le 6 octobre 2014, le Préfet de Paris lui avait demandé de s'en dessaisir au profit du tribunal administratif de Paris. Le Groupe estime, en l'état actuel du dossier, que ce litige ne devrait pas avoir d'incidence significative sur sa situation financière.
- Un litige oppose le King County de la ville de Seattle à un groupement d'entreprises dans lequel VINCI Construction Grands Projets a une participation de 60 % et ayant pour objet l'exécution d'un contrat portant sur la construction de travaux souterrains (deux tunnels dénommés «Brightwater central»). En raison de conditions géotechniques rencontrées particulièrement difficiles et de modifications des conditions initialement définies, les travaux n'ont pas pu être réalisés tels que prévus par le contrat et il en est résulté des retards et des surcoûts. Dans ce contexte, le King County a décidé de faire procéder à l'achèvement de l'un des tunnels par une autre entreprise qui disposait d'un tunnelier employant une technologie différente de celle du tunnelier qui avait été imposé contractuellement au groupement. Le King County a saisi le tribunal supérieur du King County de Seattle afin d'obtenir l'indemnisation des dépenses engagées pour l'achèvement des travaux ainsi que de divers préjudices qu'il prétend avoir subis tandis que le groupement a réclamé, de son côté, l'indemnisation de surcoûts liés à l'exécution des travaux. Un procès s'est déroulé devant un jury populaire qui, le 20 décembre 2012, a rendu un verdict aux termes duquel le groupement est tenu de verser 155 millions de dollars au King County tandis que le King County est tenu de verser 26 millions de dollars au groupement. Le tribunal supérieur du King County a rendu un jugement le 7 mai 2013 formalisant ce verdict. Après avoir payé le montant de la condamnation, le groupement a, le 31 mai 2013, interjeté appel de ce jugement devant la cour d'appel de l'État de Washington. Le Groupe estime, en l'état actuel du dossier, que ce litige ne devrait pas avoir d'incidence significative sur sa situation financière.
- La SNCF a saisi le tribunal administratif de Paris le 14 mars 2011 d'une requête dirigée contre une vingtaine d'entreprises de construction, dont plusieurs filiales du Groupe ayant pour objet le versement d'une indemnité de 59,4 millions d'euros en principal compensant un préjudice qu'elle estime avoir subi lors de la conclusion, en 1993, de marchés relatifs à la construction des travaux de génie civil des gares Magenta et Saint-Lazare Condorcet. Cette demande fait suite à la condamnation de ces entreprises prononcée par le Conseil de la concurrence⁽¹⁾ le 21 mars 2006.

(1) Devenu Autorité de la Concurrence.

En juillet 2014, la SNCF a demandé au tribunal de prononcer la nullité de ces marchés conclus en 1993 et croit pouvoir solliciter la restitution du prix payé à l'époque en conservant gratuitement la jouissance des ouvrages qu'elle a réceptionnés et qu'elle exploite depuis une quinzaine d'années. Le Groupe estime ces prétentions excessives et infondées et considère, en l'état actuel du dossier, que ce litige n'aura pas d'incidence significative sur sa situation financière.

- La société Eurovia CS, filiale d'Eurovia en République tchèque, ainsi que plusieurs autres entreprises n'appartenant pas au Groupe, font l'objet de plusieurs réclamations émanant de la Direction des routes et des autoroutes de la République tchèque (« RMD »). Ces réclamations concernent la réalisation de travaux entre 2003 et 2007 dans le cadre de la construction de l'autoroute D47. Fin 2012, le RMD a engagé des procédures arbitrales et judiciaires visant (i) à la remise en cause des coefficients d'inflation utilisés pour les besoins de la révision des prix des travaux et (ii) au versement de diverses sommes correspondant à des malfaçons affectant, selon le RMD, les ouvrages routiers ou les ouvrages d'art réalisés. Concernant les réclamations sur les coefficients d'inflation, l'ensemble des décisions d'arbitrage rendues ont réduit très significativement les demandes initiales. Concernant les autres réclamations portant principalement sur les malfaçons, la demande actuelle du RMD s'élève à 3,37 milliards de couronnes tchèques (la quote-part d'Eurovia CS représentant environ 75 % de ce montant). Des réparations sont intervenues depuis le début de l'année 2014 pour des montants substantiellement inférieurs et des expertises techniques sont en cours sur le chantier. Le Groupe estime, en l'état actuel du dossier, que ce litige n'aura pas d'incidence significative sur sa situation financière.

- La société Soletanche Bachy France a introduit une requête en arbitrage devant la Chambre de commerce internationale suite à la résiliation par la société ACT (Aqaba Container Terminal) d'un contrat pour la construction d'une extension d'un terminal à conteneurs situé dans le port d'Aqaba en Jordanie. Soletanche Bachy conteste le bien-fondé de la résiliation du contrat et sollicite le versement d'une somme de 10 millions de dollars. ACT de son côté fait valoir que la résiliation du contrat était fondée, qu'il a subi des frais supplémentaires pour achever les travaux et il forme une demande reconventionnelle d'un montant de 50 millions de dollars. Le Groupe estime, en l'état actuel du dossier, que ce litige n'aura pas d'incidence significative sur sa situation financière.

- La société Freyssinet Canada s'est engagée en 2011 à réaliser des poutres préfabriquées en qualité de sous-traitant de la société PIC pour un montant de 23 millions de dollars canadien. Les travaux de préfabrication ont commencé en 2012 mais ont été suspendus en 2013 car le maître d'ouvrage a estimé que les poutres présentaient un défaut de conformité. La société PIC a alors résilié le contrat de sous-traitance et il en est résulté un contentieux engagé devant le Superior Court of Ontario dans lequel Freyssinet Canada sollicite le paiement de 11 millions de dollars canadiens pour résiliation abusive et PIC réclame à Freyssinet Canada et plusieurs sociétés du groupe Soletanche Freyssinet une somme de 55 millions de dollars canadiens au titre des conséquences liées au défaut de conformité allégué. Le Groupe estime, en l'état actuel du dossier, que ce litige ne devrait pas avoir d'incidence significative sur sa situation financière.

- Le 13 juin 2013, la Fédération Française de Rugby (FFR) a assigné le consortium Stade de France (CSDF) devant le tribunal de grande instance de Paris invoquant un « déséquilibre contractuel significatif » dans les droits et obligations issus de la convention de mise à disposition du Stade conclue le 26 avril 1995 pour une durée de 15 ans. La FFR fait valoir que dès l'origine, cette convention aurait contenu un déséquilibre, inhérent à sa structure et aux conditions de sa conclusion, lequel se serait accentué dans le cadre de son exécution. La FFR invoque un préjudice qu'elle chiffre à 164 millions d'euros, correspondant à des montants qui auraient été perçus indûment par le CSDF. La FFR reproche également au CSDF d'avoir profité de la notoriété du XV de France pour promouvoir et vendre ses produits, ce au travers d'opérations promotionnelles, d'organisation de jeux, ou d'usages de l'image de la FFR lui causant prétendument un préjudice de 50 millions d'euros. Par ailleurs, la FFR réclame au CSDF l'indemnisation du préjudice, évalué par elle à 1,5 million d'euros au titre du préjudice d'image et à 754 millions d'euros en réparation du préjudice économique et financier, que lui aurait causé l'annulation du match de rugby France - Irlande prévu le 11 février 2012 et reporté au 4 mars 2012. Cette annulation avait été décidée en raison des conditions météorologiques qui avaient provoqué le gel de la pelouse. Le CSDF conteste le bien-fondé de l'ensemble de ces demandes. Dans chacune de ces deux procédures, un sursis à statuer a été ordonné dans l'attente d'une décision définitive dans l'instance initiée par la FFR devant le tribunal administratif de Paris. Par une requête introduite le 17 mai 2013, la FFR a demandé en effet au tribunal administratif d'annuler certaines clauses du contrat de concession qu'elle prétend être de caractère réglementaire et contraires à certaines dispositions du Code des Sports et, d'enjoindre à l'État de saisir le juge du contrat afin que celui-ci décide d'une éventuelle résolution du contrat s'il le juge nécessaire. Par un jugement en date du 3 octobre 2014, le tribunal administratif a rejeté la requête de la FFR, laquelle a fait appel du jugement devant la cour administrative d'appel de Paris par requête en date du 5 décembre 2014. Par ailleurs, par des conclusions en date du 19 novembre 2014, la FFR s'est désistée de son action devant le tribunal de grande instance de Paris dans l'instance concernant l'annulation du match France - Irlande et annonce son intention de saisir le tribunal de Bobigny compte tenu de l'exception d'incompétence territoriale soulevé in limine litis par le CSDF. Le Groupe estime, en l'état actuel du dossier que ce litige n'aura pas d'incidence significative sur sa situation financière.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre litige ou arbitrage (y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée), susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur l'activité, les résultats, le patrimoine ou la situation financière de la Société ou du Groupe.

I. Événements postérieurs à la clôture

Entre le 30 juin 2015 et la date d'arrêté des comptes consolidés par le Conseil d'administration le 30 juillet 2015, le Groupe n'a pas connu d'événement justifiant d'être mentionné en événements postérieurs à la clôture.

Rapport
des commissaires
aux comptes
sur l'information
financière
semestrielle
2015

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2015

Période du 1^{er} janvier 2015 au 30 juin 2015

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes consolidés semestriels résumés de la société VINCI, relatifs à la période du 1^{er} janvier 2015 au 30 juin 2015, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes consolidés semestriels résumés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I – Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes consolidés semestriels résumés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note B.4. de l'annexe aux comptes consolidés semestriels résumés qui expose le changement de méthode comptable relatif à l'application au 1^{er} janvier 2015 de l'interprétation IFRIC 21 « Droits ou taxes ».

II – Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes consolidés semestriels résumés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés semestriels résumés.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense et Neuilly sur Seine, le 30 juillet 2015

KPMG Audit IS

DELOITTE & ASSOCIES

Jay Nirsimloo

Philippe Bourhis

Alain Pons

Marc de Villartay

Attestation du responsable du rapport financier semestriel

Attestation du responsable du rapport financier semestriel

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés semestriels résumés présentés dans le rapport financier semestriel sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport d'activité du premier semestre (figurant en pages 3 à 12) présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes semestriels, des principales transactions entre les parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice. »

Xavier HUIILLARD

Président-directeur général

LES VRAIES
RÉUSSITES
SONT CELLES
QUE L'ON
PARTAGE